




Monographie de l'industrie québécoise de la crevette nordique



**Monographie
de l'industrie québécoise
de la crevette nordique**

Monographie de l'industrie québécoise de la crevette nordique

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Direction des analyses et des politiques

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3386

Télécopieur : 418 380-2182

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/peche

Coordination

Direction des analyses et des politiques

Recherche et rédaction

Jean-Michel Poulin

Collaboration à la recherche, à la rédaction et à la révision

Danielle Hébert

Françoise Nicol

Nicolas Ricard

Rabia Sow

Révision linguistique

L'espace mots

Couverture

Direction des communications, MAPAQ

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-60356-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-60357-3 (version PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LA CAPTURE.....	2
1.1 Les éléments de biologie.....	2
1.2 La gestion de la pêche.....	2
1.2.1 La compétence gouvernementale.....	2
1.2.2 Les mesures de gestion et l'état des stocks.....	3
1.2.3 Les zones de pêche et les contingents.....	4
1.3 Les débarquements.....	5
1.3.1 Les débarquements dans l'est du Canada.....	5
1.3.2 Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent.....	6
1.3.3 Les débarquements au Québec.....	7
1.4 Les caractéristiques des pêcheurs québécois et de la flottille.....	9
1.4.1 La rentabilité de la pêche.....	11
2. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC.....	12
2.1 La réglementation.....	12
2.2 Les acheteurs.....	13
2.2.1 Les usines autorisées.....	14
2.3 Les expéditions des entreprises de transformation du Québec maritime.....	14
2.3.1 Les produits issus de la transformation de la crevette nordique.....	15
2.4 Les ventes des entreprises de transformation.....	17
3. LA MISE EN MARCHÉ DE LA CREVETTE NORDIQUE.....	19
3.1 La structure de la mise en marché.....	19
3.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé.....	20
3.3 L'écocertification de la crevette nordique.....	21
4. LES CARACTÉRISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE MONDIALE.....	22
4.1 La capture et la production aquacole mondiale.....	22
4.2 La situation mondiale de la crevette nordique.....	24
4.3 L'évolution des prix.....	25
5. LES MARCHÉS.....	27
5.1 La consommation et les marchés internationaux.....	27
5.1.1 Le marché des États-Unis.....	28
5.1.2 Le marché européen.....	29
5.1.3 Le marché japonais.....	31
5.2 Les marchés canadien et québécois.....	31
5.3 Les échanges commerciaux internationaux du Canada et du Québec.....	32
5.3.1 La situation canadienne.....	32
5.3.2 La situation québécoise.....	35
6. LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX DE L'INDUSTRIE.....	37
6.1 Le secteur de la capture.....	37
6.2 Le secteur de la transformation.....	38
6.3 La commercialisation.....	38
CONCLUSION.....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41
ANNEXES.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	Contingent de crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent par zone de pêche, de 2000 à 2010.....	5
Tableau II :	Contingents et débarquements de crevette du golfe du Saint-Laurent au Québec, de 2000 à 2010	7
Tableau III :	Quantité de crevette nordique débarquée dans les principaux ports au Québec, de 2007 à 2009	8
Tableau IV :	Valeur et quantité des débarquements des principales espèces marines pêchées au Québec, de 2007 à 2009	9
Tableau V :	Composition du groupe des pêcheurs actifs au Québec, de 2007 à 2009	10
Tableau VI :	Quantité et valeur moyennes des débarquements de crevette nordique en fonction des quantités débarquées, de 2007 à 2009.....	10
Tableau VII :	Caractéristiques des bateaux actifs enregistrés au Québec ayant été utilisés pour effectuer des débarquements de crevette nordique, en 2009	11
Tableau VIII :	Quantité de l'offre mondiale de crevette provenant de la capture et de l'aquaculture, de 1998 à 2008.....	22
Tableau IX :	Proportion des crustacés dans la consommation totale de poissons et fruits de mer pour certains pays, de 2003 à 2007	28
Tableau X :	Quantité disponible de poissons et fruits de mer, en poids comestible, par personne au Canada, de 1991 à 2009	32
Tableau XI :	Quantité et valeur des dépenses alimentaires des Québécois pour les poissons et fruits de mer dans le secteur du commerce de détail, en 2008 et 2009	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Crevette nordique (<i>pandalus borealis</i>).....	2
Figure 2 :	Zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent.....	4
Figure 3 :	Quantités de crevette nordique débarquées dans l'est du Canada, de 1999 à 2008.....	5
Figure 4 :	Quantités de crevette nordique débarquées dans le golfe du Saint-Laurent par province, de 1999 à 2009.....	6
Figure 5 :	Prix moyen au débarquement de la crevette du golfe, de 1999 à 2009.....	7
Figure 6 :	Quantité et valeur des débarquements de crevette nordique au Québec, de 1999 à 2009.....	8
Figure 7 :	Expéditions de crevette nordique des usines maritimes du Québec, de 1998 à 2008.....	15
Figure 8 :	Valeur de la production de crevette nordique des usines du Québec maritime par type de produit, en 2008.....	16
Figure 9 :	Part relative de la valeur des produits de la crevette nordique des entreprises de transformation de produits marins du Québec maritime, de 1998 à 2008.....	16
Figure 10 :	Prix moyen de la crevette cuite, décortiquée, écaillée et congelée expédiée par les entreprises de transformation de produits marins du Québec maritime, de 1998 à 2008.....	17
Figure 11 :	Destination de la valeur des ventes de crevette nordique des entreprises de transformation du Québec maritime, de 1998 à 2008.....	18
Figure 12 :	Possibilités de commercialisation de la crevette nordique au Québec.....	19
Figure 13 :	Prix de la crevette, par catégorie, en vertu de la convention de mise en marché du plan conjoint, de 2003 à 2010.....	20
Figure 14 :	Quantité de l'offre mondiale de crevette issue de la pêche commerciale et de l'aquaculture mondiale, de 1970 à 2008.....	23
Figure 15 :	Quantités de crevette exploitées commercialement par les principaux pays producteurs, de 2000 à 2008.....	23
Figure 16 :	Captures de crevette nordique par pays, de 1980 à 2008.....	24
Figure 17 :	Prix de la crevette nordique sur le marché américain par catégorie de taille, de 1996 à 2010.....	25
Figure 18 :	Prix des crevettes de la famille <i>penaeus</i> sur le marché européen, de 2006 à 2010.....	26
Figure 19 :	Taux de change du dollar américain et de l'euro avec le dollar canadien, de 1998 à 2010.....	26
Figure 20 :	Consommation apparente de crustacés dans certains pays, de 1999 à 2007.....	27
Figure 21 :	Exportations canadiennes de crevette, de 1999 à 2009.....	33
Figure 22 :	Importations canadiennes de crevette, de 1999 à 2009.....	34
Figure 23 :	Exportations de crevette enregistrées au Québec, de 1999 à 2009.....	35
Figure 24 :	Importations de crevette enregistrées au Québec, de 1999 à 2009.....	36

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Prix moyen au débarquement de la crevette du golfe, de 1999 à 2009	44
Annexe 2 :	Quantité de l'offre mondiale de crevette issue de la pêche commerciale et de l'aquaculture mondiale, de 1970 à 2008.....	44
Annexe 3 :	Captures de crevette nordique (<i>pandalus borealis</i>) par pays, de 1975 à 2008	45
Annexe 4 :	Quantités de crevette exploitées commercialement par les principaux pays producteurs, de 2000 à 2008.....	46
Annexe 5 :	Valeur des importations canadiennes de crevette selon le pays de provenance, de 2000 à 2009	46
Annexe 6 :	Valeur des importations canadiennes de crevette par type de produit, de 2000 à 2009	47
Annexe 7 :	Valeur des importations de crevette enregistrées au Québec selon le pays de provenance, de 2000 à 2009	47
Annexe 8 :	Valeur des importations de crevette enregistrées au Québec par type de produit, de 2000 à 2009	48
Annexe 9 :	Valeur des exportations canadiennes de crevette selon la destination, de 2000 à 2009	48
Annexe 10 :	Valeur des exportations canadiennes de crevette par type de produit, de 2000 à 2009	49
Annexe 11 :	Valeur des exportations de crevette enregistrées au Québec, de 2000 à 2009	49
Annexe 12 :	Valeur des exportations de crevette enregistrées au Québec selon le type de produit, de 2000 à 2009	49
Annexe 13 :	Certifications de l'industrie	50

AVANT-PROPOS

En vertu de l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, c. M-35.1), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) doit évaluer les plans conjoints tous les cinq ans.

À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit, devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

À la demande de la Régie, la Direction des analyses et des politiques de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a réalisé la présente monographie de l'industrie québécoise de la crevette nordique. Celle-ci vise à soutenir les démarches entreprises par la Régie et à alimenter la réflexion des acteurs concernés par l'examen du Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé.

Ce document dresse un portrait de l'industrie québécoise de la crevette nordique pêchée dans le golfe du Saint-Laurent et couvre une période de 10 ans, soit de 1999 à 2009. Les sujets abordés touchent notamment la gestion, l'exploitation, la transformation et la commercialisation de la crevette nordique pêchée dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que le contexte de l'offre mondiale de crevette.

Cette monographie a été réalisée à partir des données économiques disponibles. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques compilées par Pêches et Océans Canada (MPO). Celles sur les débarquements en 2009 et sur la transformation en 2008 sont, quant à elles, préliminaires. En ce qui a trait aux données sur les captures et la production mondiale, elles ont été collectées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Finalement, précisons que les données canadiennes sur le commerce international ont été publiées par Statistique Canada.

Des annexes sont jointes à la fin du document. Elles offrent un complément de données statistiques sous forme de tableaux pour les lecteurs qui voudront approfondir leurs connaissances sur l'industrie de la crevette.

INTRODUCTION

Le nom « crevette » désigne un vaste ensemble d'espèces de crustacés aquatiques, essentiellement marins, mais aussi dulcicoles. Il existe plus de 30 familles de crevette et environ 2 500 espèces différentes¹. On les trouve dans les eaux froides ou chaudes, dans des habitats diversifiés tels que les fonds marins, les zones pélagiques avec le plancton, les estuaires et même les rivières et les lacs pour certaines espèces. Les crevettes ont ainsi colonisé une large proportion du monde aquatique.

À travers le monde, environ 300 espèces de crevette seraient exploitées commercialement². Cependant, au plus une soixantaine d'espèces feraient l'objet d'un commerce à grande échelle et parmi celles-ci, une quinzaine d'espèces de crevette d'eau chaude domineraient le marché mondial³.

Aux fins d'analyse, il conviendra de catégoriser les crevettes vendues sur les marchés en fonction de leurs méthodes d'approvisionnement, soit les crevettes sauvages, ou crevettes de capture, et les espèces de crevette d'élevage issues de l'aquaculture commerciale.

La crevette de capture provient des activités de pêche commerciale réalisées dans les différentes zones de pêche du monde. L'engin de pêche le plus populaire pour la crevette est le chalut. Il faut dire que les méthodes de pêche à la crevette ont peu changé depuis les dernières décennies bien qu'on ait apporté de nombreuses améliorations techniques aux engins. Le casier à crevette est également utilisé dans certaines zones de pêche commerciale.

La crevette d'élevage, quant à elle, est issue des nombreuses productions aquacoles situées notamment sur les côtes de l'Asie et de l'Amérique latine. Les techniques d'aquaculture varient selon les régions et les espèces produites. Toutefois, de façon générale, l'élevage de la crevette, qu'il soit intensif ou semi-intensif, s'effectue dans de grands bassins à même les littoraux des régions tropicales que l'on appelle « mangroves ».

1. Données publiées par la FAO.

2. FAO, *Global study of shrimp fisheries*, 2008.

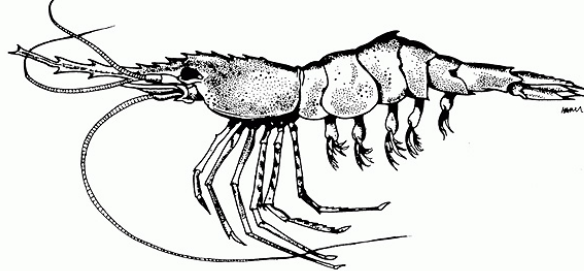
3. Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., *Profil de l'industrie de la crevette au Canada atlantique*, 2006.

1. LA CAPTURE

1.1 LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE

La crevette nordique, ou *pandalus borealis*, est l'espèce de crevette la plus abondante dans l'est du Canada. On la trouve dans l'Atlantique Nord-Ouest à partir des côtes du Maine jusqu'au détroit de Davis, entre le Groenland et la Terre de Baffin, ainsi que dans l'estuaire et le golfe du fleuve Saint-Laurent. Elle affectionne les zones où le fond océanique est mou et vaseux, où les températures oscillent entre 2 et 6 °C et où la profondeur varie de 150 à 350 mètres. La crevette a la caractéristique particulière de changer de sexe au cours de sa vie. Elle naît mâle et se transforme en femelle généralement vers l'âge de quatre ou cinq ans. La majorité des prises commerciales sont des femelles, étant donné qu'elles sont plus grosses. Les principaux prédateurs de la crevette nordique sont le flétan du Groenland et la morue.

Figure 1 : Crevette nordique (*pandalus borealis*)



Source : FAO.

1.2 LA GESTION DE LA PÊCHE

1.2.1 La compétence gouvernementale⁴

Les deux ordres de gouvernement se partagent la compétence gouvernementale en matière de pêche. La gestion des ressources halieutiques et des pêches maritimes relève du gouvernement fédéral. La Loi sur les pêches (LR, 1985, ch. F-14) lui donne les pouvoirs nécessaires pour voir à la conservation et à la protection des ressources halieutiques ainsi qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Ainsi, le ministère des Pêches et des Océans élabore des plans de gestion de pêche et délivre les permis de pêche. Il détermine les espèces visées, les contingents, les engins de pêche utilisés, les périodes de pêche et toute autre condition relative à cette activité.

4. Cette section est inspirée du document suivant : *Analyse de l'industrie – La crevette*, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2006, p. 27.

Les scientifiques de Pêches et Océans Canada ont la responsabilité d'évaluer l'état des stocks. Chaque année, le MPO produit un rapport sur la santé des stocks de crevette dans le golfe. Cette évaluation, ainsi que les propositions de l'industrie reçues lors des comités consultatifs, sert de base à l'analyse et aux recommandations qui seront transmises au ministre fédéral des Pêches et des Océans. Le ministre a ensuite la responsabilité de fixer et d'annoncer les modalités de la saison de pêche dans un plan de gestion.

La gestion des pêches sportives et commerciales en eau douce, la gestion des espèces anadromes et catadromes ainsi que la délivrance des permis d'aquaculture sont de compétence provinciale. Le gouvernement du Québec s'occupe également de la délivrance des permis d'usines de transformation de produits marins et de l'inspection des produits transformés destinés au marché québécois.

1.2.2 Les mesures de gestion et l'état des stocks

Afin de limiter l'exploitation des ressources de crevette nordique à un seuil compatible avec le potentiel de régénération de l'espèce, le MPO a introduit diverses mesures de gestion, dont les suivantes⁵ :

- La gestion par total admissible des captures (TAC) depuis 1982;
- L'instauration de quotas individuels transférables (QIT) pour les pêcheurs permanents depuis le milieu des années 1990;
- L'utilisation obligatoire d'un maillage minimal de 40 millimètres;
- L'utilisation obligatoire de la grille Nordmore afin de réduire les prises accidentelles de poissons de fond depuis 1993;
- La tenue obligatoire d'un journal de bord;
- Le pesage à quai des captures;
- La présence à bord d'un observateur, à la demande du MPO (couverture de 5 %).

La saison de pêche débute normalement en avril et se termine à la fin décembre.

Les scientifiques du MPO produisent annuellement un rapport sur l'évaluation des stocks de crevette dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'évaluation de l'état de la ressource s'appuie sur les données provenant de la pêche commerciale et des relevés scientifiques. Une série d'indicateurs de référence est utilisée. Ceux-ci se rapportent au succès de la pêche, à l'abondance des stocks et à la productivité de la ressource.

Selon la dernière évaluation scientifique, « l'état des stocks de Sept-Îles, Anticosti et Esquiman se maintient au-dessus de la moyenne historique depuis 2003 et l'abondance des femelles se situe dans la zone saine⁶ ». Le statu quo a été recommandé pour les TAC de 2010 dans ces zones, malgré une diminution des indicateurs pour ces stocks.

5. *Ibid.*, p.35.

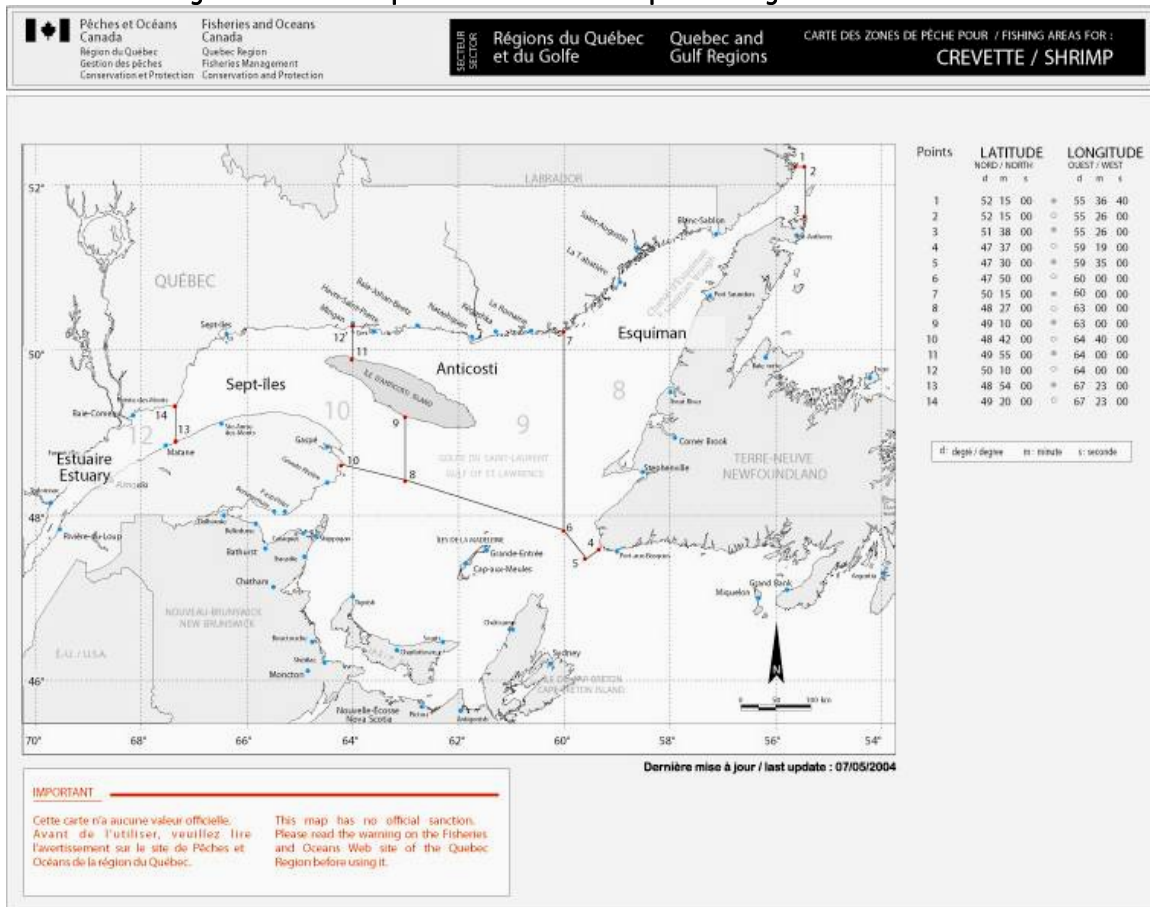
6. Pêches et Océans Canada, *Évaluation des stocks de crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2009*.

Les scientifiques ont cependant émis des inquiétudes concernant le secteur de l'Estuaire, car l'état du stock « a diminué sous la moyenne en 2009, le taux d'exploitation a augmenté bien au-dessus de la moyenne et l'abondance des femelles est descendue dans la zone de prudence⁷ ». Sur la base de ces considérations, le MPO a décidé de diminuer le TAC de 10 % dans cette zone pour 2010.

1.2.3 Les zones de pêche et les contingents

Les zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe sont représentées à la figure 2 par les secteurs d'Esquiman (zone 8), d'Anticosti (zone 9), de Sept-Îles (zone 10) et de l'Estuaire (zone 12). Pêches et Océans Canada a ainsi subdivisé les régions du golfe pour les fins de la gestion de la ressource.

Figure 2 : Zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

7. *Ibid.*

La gestion par contingents globaux ou par total admissible des captures a été instaurée afin de préserver la capacité de régénération de la ressource. La limitation de la masse de crevette qui peut être pêchée chaque année permet à une proportion de crevette de demeurer disponible pour la reproduction. Le TAC est déterminé selon des bases scientifiques en mesurant l'évolution des stocks de crevette et les niveaux historiques de capture. Le tableau suivant montre l'évolution du TAC de la crevette dans les quatre zones de pêche.

Tableau I : Contingent de crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent par zone de pêche, de 2000 à 2010

	Tonnes										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Zone 8 – Esquiman	7 323	8 178	8 178	6 674	8 502	9 351	9 351	9 352	9 409	9 567	9 567
Zone 9 – Anticosti	7 792	8 700	8 700	8 874	10 226	10 226	10 226	10 226	10 478	10 461	10 461
Zone 10 – Sept-Îles	9 975	11 138	11 138	11 360	15 611	15 611	15 611	15 611	15 995	15 970	15 970
Zone 12 – Estuaire	709	780	784	802	995	995	995	995	1 020	1 018	916
Total	25 799	28 796	28 800	27 710	35 334	36 183	36 183	36 184	36 902	37 016	36 914

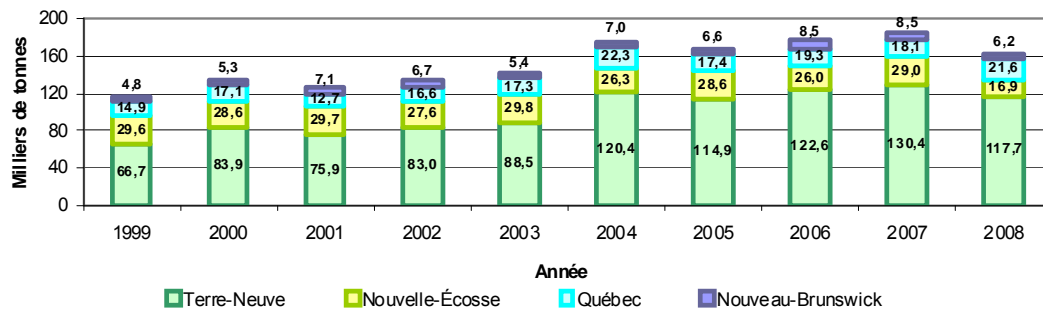
Source : Pêches et Océans Canada, Rapport des contingents du golfe.

1.3 LES DÉBARQUEMENTS

1.3.1 Les débarquements dans l'est du Canada

Les débarquements canadiens de crevette nordique se sont considérablement accrus depuis la fin des années 1990. Les quantités débarquées ont plus que doublé entre 1996 et 2008, passant de 60 000 à 162 000 tonnes. Ces résultats sont principalement attribuables aux activités de pêche de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, où les débarquements de crevette ont largement augmenté dans les zones à l'extérieur du golfe, dans les divisions OB à 3L de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Depuis les cinq dernières années, Terre-Neuve réalise environ 70 % des débarquements canadiens. Le Québec génère, quant à lui, environ 10 % des captures canadiennes à partir des contingents qui lui sont alloués.

Figure 3 : Quantités de crevette nordique débarquées dans l'est du Canada, de 1999 à 2008



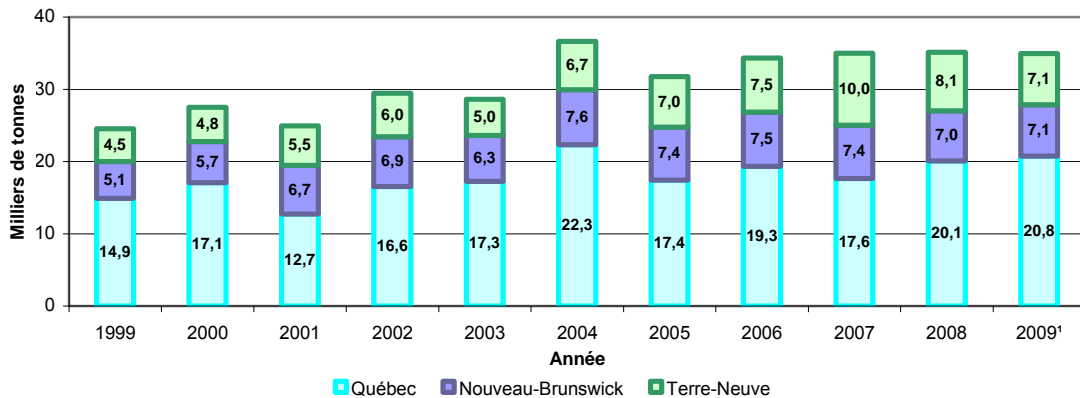
Source : Pêches et Océans Canada □ Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

En 2008, il s'est débarqué 162 360 tonnes de crevette nordique dans l'Est canadien. Ce résultat, qui marque une baisse de 12 % par rapport à 2007, est attribuable à la diminution des captures de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

1.3.2 Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent

Dans le golfe du Saint-Laurent, cinq provinces et six communautés autochtones exploitent la crevette nordique. Les pêcheurs du Québec, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick sont les principaux acteurs de cette industrie.

Figure 4 : Quantités de crevette nordique débarquées dans le golfe du Saint-Laurent par province, de 1999 à 2009



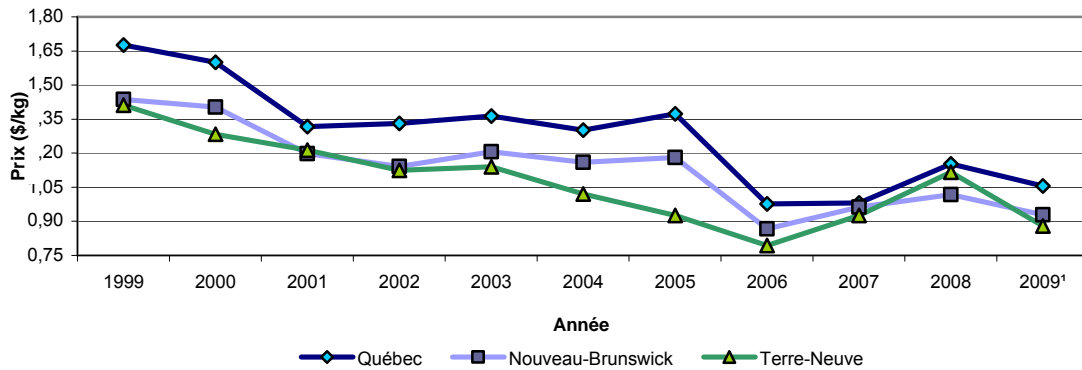
Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, Direction régionale des politiques et de l'économie, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

À la figure suivante, on observe qu'entre 1999 et 2009, les prix moyens au débarquement de la crevette du golfe ont diminué de 35 % à 38 % selon les provinces. Le prix moyen par kilogramme de crevette est passé de 1,68 à 1,06 dollar (de 76 à 48 cents la livre) au Québec, alors qu'à Terre-Neuve, il est passé de 1,41 à 0,88 dollar (de 64 à 40 cents la livre). On note que les prix québécois ont eu tendance à être plus élevés que ceux des autres provinces, surtout avant 2006. Depuis, l'écart s'est resserré entre les provinces, pour ce qui est des prix moyens au débarquement dans le golfe.

En 2006, les prix moyens ont atteint un creux historique pour l'ensemble des provinces, alors qu'ils sont descendus en bas de un dollar le kilogramme pour les trois provinces (45 cents la livre). Ils suivaient une tendance à la hausse en 2007 et 2008, mais les données préliminaires de 2009 indiquent une diminution.

Figure 5 : Prix moyen au débarquement de la crevette du golfe, de 1999 à 2009



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.
1. Données préliminaires.

1.3.3 Les débarquements au Québec

C'est en 1965 qu'a débuté la pêche commerciale à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent. Les débarquements, qui s'élevaient à un peu plus de 1 000 tonnes au début des années 1970, ont augmenté progressivement pour atteindre plus de 15 000 tonnes à la fin des années 1980.

La progression des contingents alloués aux pêcheurs québécois a permis d'accroître les débarquements de crevette au Québec ces dernières années, comme le démontre le tableau suivant. Les contingents sont répartis entre deux groupes de pêcheurs : le groupe B, qui a accès aux zones Estuaire, Sept-Îles, Anticosti et Esquiman, et le groupe A, qui peut exercer ses activités dans la zone Esquiman et la zone de pêche 6, une région située à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent, au nord de Terre-Neuve et à l'est du Labrador.

Le groupe B compte 32 crevettiers permanents ou dits « traditionnels », 5 communautés autochtones et 21 pêcheurs avec des allocations temporaires. Quant au groupe A, il comprend sept pêcheurs permanents, dont cinq sont situés en Gaspésie et deux, sur la Côte-Nord.

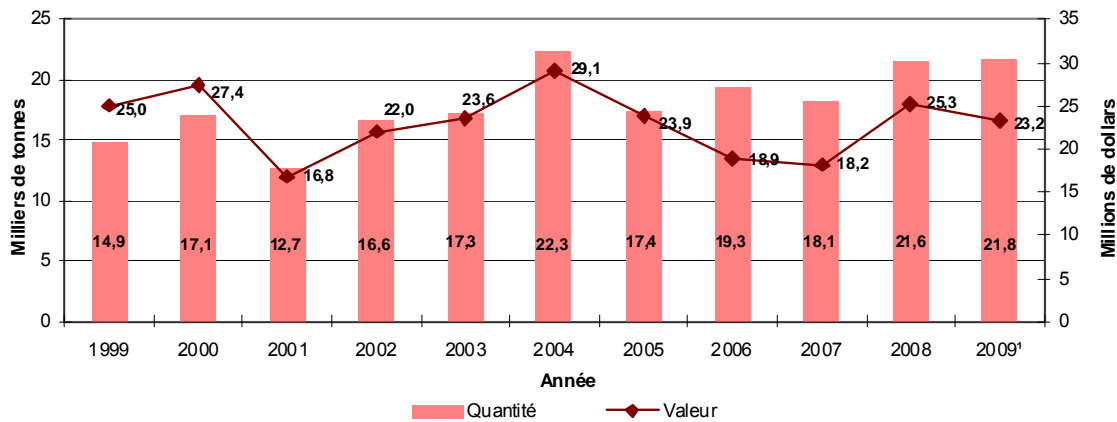
Tableau II : Contingents et débarquements de crevette du golfe du Saint-Laurent au Québec, de 2000 à 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Tonnes										
Contingent du golfe	31 487	32 043	28 800	27 710	35 334	36 183	36 183	36 184	36 902	37 016	36 914
Québec	15 264	17 048	16 793	16 722	21 294	21 514	21 514	21 641	22 157	21 945	21 865
Groupe A	540	591	611	556	636	699	699	699	699	709	709
Groupe B	12 596	13 182	13 182	14 398	17 012	17 102	17 102	17 708	18 258	18 554	18 750
Allocations	2 129	3 274	2 999	1 769	3 646	3 712	3 712	3 234	3 200	2 682	2 406
Québec / golfe (%)	48,5	53,2	58,3	60,3	60,3	59,5	59,5	59,8	60,0	59,3	59,2
Débarquements (Qué.)	16 256	10 941	16 513	17 251	22 347	17 404	19 335	18 054	21 551	21 826	<i>n. d.</i>
Débarquements (Qué.) / contingents (%)	106,5	64,2	98,3	103,2	104,9	80,9	89,9	83,4	97,3	99,5	<i>n. d.</i>

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec et Rapport des contingents du golfe, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

Depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond dans les années 1990, la pêche à la crevette dans le golfe du Saint-Laurent est une activité économique importante pour les régions maritimes du Québec. Les débarquements québécois de crevette nordique se chiffraient à 21 824 tonnes en 2009, en hausse de 1 % par rapport à 2008. La valeur préliminaire de ces débarquements, qui atteint 23,2 millions de dollars, a cependant diminué de 8,2 %.

Figure 6 : Quantité et valeur des débarquements de crevette nordique au Québec, de 1999 à 2009



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.
1. Données préliminaires.

Les principaux ports de débarquement de la crevette nordique sont situés en Gaspésie. En moyenne, de 1999 à 2009, c'est 92 % des débarquements qui ont été faits dans cette région. Le reste s'est retrouvé dans les ports de la Côte-Nord, car il ne se fait pas de pêche à la crevette aux Îles-de-la-Madeleine. C'est le port de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, qui a reçu le plus de crevette : près de 67,5 % des débarquements totaux y ont été effectués en 2009. Suivent les ports de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts avec 16,8 % et 9,6 % respectivement.

Tableau III : Quantité de crevette nordique débarquée dans les principaux ports au Québec, de 2007 à 2009

Port	Sous-secteur	2007	2008	2009	Var. 09/08
		Tonnes			%
Rivière-au-Renard	Gaspé-Est	10 420	12 781	14 744	15,4
Matane	Gaspé-Nord	3 668	4 170	3 684	-11,6
Sainte-Anne-des-Monts	Gaspé-Nord	2 091	1 906	2 086	9,5
La Tabatière	Basse-Côte-Nord	1 406	2 221	874	-60,7
Mont-Louis-Ouest	Gaspé-Nord	344	325	204	-37,2
Sept-Îles	Moyenne-Côte-Nord	81	126	124	-1,6
Godbout	Haute-Côte-Nord	138	80	103	29,0
	Autres	0	8	4	-44,4
Total		18 147	21 616	21 824	1,0

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

En ce qui concerne la valeur des débarquements, la crevette nordique occupe la troisième place au Québec, derrière le crabe des neiges et le homard d'Amérique. Son prix unitaire au débarquement est en effet inférieur à celui de ces deux espèces. Elle se classe cependant première sur le plan du poids total débarqué. En 2009, les débarquements de crevette nordique représentaient 19 % de la valeur totale des débarquements et 37 % du poids total de toutes les espèces pêchées commercialement au Québec.

Tableau IV : Valeur et quantité des débarquements des principales espèces marines pêchées au Québec, de 2007 à 2009

Espèce	2007		2008		2009 ¹		Var. 09/08	
	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (%)	Val. (%)
Crabe des neiges	15 138	64 642	13 463	50 447	15 017	45 191	11,5	-10,4
Homard d'Amérique	3 485	47 646	3 455	39 459	3 505	31 998	1,5	-18,9
Crevette nordique	18 147	18 162	21 616	25 293	21 824	23 216	1,0	-8,2
Flétan du Groenland	3 029	5 641	2 942	5 779	3 208	6 539	9,1	13,2
Autres espèces	16 649	15 928	14 420	13 372	15 173	12 806	5,2	-4,2
Total	56 447	152 018	55 896	134 350	58 727	119 750	5,1	-10,9

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

1.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES PÊCHEURS QUÉBÉCOIS ET DE LA FLOTTILLE⁸

La pêche à la crevette au Québec se fait par quotas individuels transférables. Ce type de quota permet d'allouer à chaque pêcheur une part prédéterminée, en pourcentage, du contingent global. Un QIT peut être transféré, c'est-à-dire échangé, loué ou vendu selon le cas. Le nombre de pêcheurs actifs, ceux effectuant des débarquements au cours d'une saison de pêche, peut donc en principe varier d'une saison à l'autre.

En 2009, selon les données préliminaires, 55 pêcheurs et entreprises de pêche du Québec ont été actifs et ont effectué des débarquements de crevette au Québec : 35 pêcheurs traditionnels du groupe A et du groupe B, 5 communautés autochtones et 15 autres pêcheurs ayant reçu des allocations de crevette.

La composition du groupe des pêcheurs actifs de 2007 à 2009 est décrite dans le tableau V. On remarque que le nombre d'entreprises de pêche et de pêcheurs actifs au Québec est relativement constant depuis les dernières années. Certains pêcheurs de l'extérieur, principalement du Nouveau-Brunswick, effectuent à l'occasion des débarquements dans les ports québécois.

8. Le terme « flottille » désigne un groupe d'entreprises de pêche ou de pêcheurs possédant un ensemble de permis (portefeuille de permis) similaires qui leur donne accès à une ou à plusieurs zones de pêche rattachées, selon le cas, à un district ou à un sous-district administratif de pêche du ministère des Pêches et des Océans. La nomenclature du MAPAQ peut différer de celle du MPO.

Tableau V : Composition du groupe des pêcheurs actifs au Québec, de 2007 à 2009

	2007	2008	2009 ¹
Québec	57	55	55
Crevettiers traditionnels	37	33	35
Premières nations du Québec	5	5	5
Titulaires d'allocations	15	17	15
Extérieur du Québec	8	18	13
Total	65	73	68

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

Selon les données du MPO présentées dans le tableau VI, chaque pêcheur de crevette québécois (y compris les communautés autochtones) aurait débarqué en moyenne 380 tonnes de crevette d'une valeur de 402 900 dollars en 2009. Bien que la quantité moyenne débarquée soit à la hausse de 3,2 % par rapport à 2008, on observe une diminution de la valeur de 6,4 %. Cette situation reflète la diminution du prix unitaire payé aux pêcheurs en 2009.

Tableau VI : Quantité et valeur moyennes des débarquements de crevette nordique en fonction des quantités débarquées, de 2007 à 2009

Catégorie	2007			2008			2009 ¹			Var. 09/08 (%) de la valeur
	Nombre de pêcheurs (n) / quantité moyenne (t) / valeur moyenne (k\$)									
	n	\bar{x} (t)	\bar{x} (k\$)	n	\bar{x} (t)	\bar{x} (k\$)	n	\bar{x} (t)	\bar{x} (k\$)	
Moins de 100 t	2	58	59,0	3	54	64,6	8	70	73,6	14,0
De 100 t à 250 t	18	167	167,9	17	167	194,3	11	169	179,6	-7,6
De 250 t à 500 t	33	336	338,4	26	384	450,9	26	398	430,0	-4,6
De 500 t à 750 t	1	—	—	6	586	694,6	7	562	572,3	-17,6
750 t et plus	3	1 026	1 007,6	3	1 236	1 426,8	3	1 402	1 469,9	3,0
Ensemble	57	312	313,2	55	368	430,3	55	380	402,9	-6,4

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

Moyenne : \bar{x} —: Données non diffusées.

Dans la catégorie des 250 tonnes à 500 tonnes, on constate qu'en 2009, 26 pêcheurs (47 % des pêcheurs actifs) ont débarqué une quantité moyenne de 398 tonnes dont la valeur atteignait 430 000 dollars. Autrement, en regroupant les deux catégories les plus élevées, on remarque que 10 pêcheurs (18 % des pêcheurs actifs) ont débarqué plus de 500 tonnes de crevette, incluant les débarquements des communautés autochtones, pour une valeur moyenne de 700 000 dollars.

La flotte de pêche active, c'est-à-dire les bateaux enregistrés au Québec et utilisés pour effectuer les débarquements de crevette nordique, comptait 52 bateaux en 2009. La plupart de ces bateaux étaient fabriqués en acier ou en fibre de verre. Leur longueur moyenne était de 62,2 pieds et leur âge moyen, de 24 ans. La catégorie la plus nombreuse regroupait les bateaux de 45 à 65 pieds. Les embarcations de cette catégorie mesuraient en moyenne 60 pieds et avaient un âge moyen de 21,7 ans.

Tableau VII : Caractéristiques des bateaux actifs enregistrés au Québec ayant été utilisés pour effectuer des débarquements de crevette nordique, en 2009

Catégorie	Nombre	Longueur moyenne	Âge moyen	Type de coque
	n	pieds	année	matériau
	52	62,2	24,0	Fibre de verre (14), acier (35), bois (3)
Moins de 45 pi	2	43,1	26,0	Fibre de verre (1), bois (1)
De 45 à 65 pi	42	60,0	21,7	Fibre de verre (13), acier (27), bois (2)
Plus de 65 pi	8	78,3	35,8	Acier (8)

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1.4.1 La rentabilité de la pêche

Il n'existe aucune étude récente sur la rentabilité et la compétitivité des entreprises de pêche à la crevette nordique au Québec. La dernière étude publiée s'appuie sur les données économiques et financières de la saison de pêche 2006⁹.

L'étude révélait qu'au chapitre des frais d'exploitation, les salaires et les charges sociales constituaient la plus grande dépense des crevettiers, suivis du coût du carburant et des lubrifiants ainsi que de l'entretien et de la réparation du bateau. À titre comparatif, le coût annuel moyen du carburant diesel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine se chiffrait à 103,4 cent le litre en 2006 alors qu'il affichait une moyenne de 95,2 cent le litre en 2009¹⁰ soit une diminution de 7,9 %, ce qui permet de soulever une diminution de ce coût. Toutefois, la réduction observée de ce coût ne permet pas aux pêcheurs de compenser les pertes de revenus.

En résumé, l'étude rapportait que les crevettiers éprouvaient de la difficulté à rentabiliser leur entreprise de pêche. Cette situation pourrait s'expliquer par l'augmentation rapide et considérable des coûts du carburant, qui a eu un effet important sur les coûts d'exploitation des crevettiers, accompagnée d'une diminution notable des prix de la crevette au débarquement. En raison de ce contexte, les revenus bruts des crevettiers stagneraient.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, la rentabilité des entreprises de pêche à la crevette est mise à mal depuis quelques années. Des solutions restent à être élaborées et mises en œuvre par l'industrie, pour améliorer la viabilité à long terme des entreprises de pêche.

9. Université du Québec à Rimouski, ADRA Groupe Conseil, *Étude sur la compétitivité de la pêche à la crevette nordique au Québec*, mise à jour pour l'année 2006, mai 2008.

10. Données publiées par la Régie de l'énergie.

2. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC¹¹

2.1 LA RÉGLEMENTATION

Le secteur de la transformation des produits marins est de compétence provinciale, à l'exception de l'inspection des produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce interprovincial ou international. Au Québec, la Loi sur les produits alimentaires (LRQ, c. P-29) encadre ce secteur d'activité.

Pour le Québec maritime, la transformation des produits marins dépend surtout des approvisionnements qui proviennent de l'exploitation des ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent. Comme il s'agit de ressources communes renouvelables et réglementées par le gouvernement fédéral, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'est donné comme orientation de contribuer à créer un environnement d'affaires, ordonné et durable, propice au développement des régions du Québec. Aussi, il accorde la priorité à la transformation des produits marins dans les régions maritimes.

La transformation des produits marins aux fins de vente en gros pour la consommation humaine requiert un permis délivré par le MAPAQ. La Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins, découlant de la Loi sur les produits alimentaires, encadre les activités du secteur de la transformation qui sont sous la gouverne du MAPAQ.

En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires, le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui peut aussi en refuser la délivrance ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.

Pour toutes les activités prévues dans le Règlement sur les aliments (LRQ, c. P-29, a. 40) (l'éviscération, la congélation, le fumage, etc.), une entreprise doit être titulaire d'un permis délivré à son nom. Ce permis précise les conditions d'exploitation que l'entreprise doit respecter, notamment celles portant sur l'approvisionnement, les espèces, les activités autorisées ainsi que les exclusions et restrictions.

L'exploitation de la crevette nordique est soumise à des conditions strictes puisque dans la politique ministérielle, ce crustacé est classifié comme une espèce désignée. D'ailleurs, toutes les autres espèces désignées (crabe des neiges, crabe commun, homard, mye commune, et poissons de fond) font l'objet d'une attention particulière, dans la perspective de réglementer l'accroissement de la capacité de transformation.

11. Les données sur la transformation des produits marins proviennent d'un questionnaire que Pêches et Océans Canada soumet chaque année aux entreprises de transformation de produits marins des régions maritimes du Québec.

Depuis 2006, le *Guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins* explique en détail le processus de délivrance d'un permis d'exploitation d'établissement de préparation de produits marins. Il explique le cadre légal et les critères opérationnels qui guident le ministre dans ses décisions relatives à la délivrance et au renouvellement d'un permis.

Par ailleurs, avec la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, c. T-11.01), l'industrie des pêches commerciales fait l'objet d'un encadrement législatif particulier afin que les produits marins débarqués au Québec subissent une première transformation dans les entreprises des régions maritimes. En vigueur depuis 1987, cette loi régit le commerce et la transformation des produits marins débarqués au Québec. Le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (LRQ, c. T-11.01, r. 1) exige que ces produits respectent certaines exigences minimales de transformation avant d'être acheminés à l'extérieur du territoire québécois. Dans le cas de la crevette nordique, la transformation minimale exigée est soit la cuisson, soit la congélation.

Ainsi, une entreprise qui désire transformer la crevette nordique afin d'en faire la vente en gros doit posséder un permis de transformation de produits marins délivré par le MAPAQ sur lequel la crevette nordique est inscrite comme espèce autorisée.

2.2 LES ACHETEURS

Les acheteurs de crevette nordique peuvent être regroupés en quatre catégories :

- ❖ Les entreprises qui possèdent un permis d'usine de transformation de produits marins permettant la vente en gros de produits marins en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et qui ont l'autorisation de transformer la crevette nordique (entreprise autorisée);
- ❖ Les entreprises titulaires d'un permis d'acquéreur en vertu de la Loi sur la transformation des produits marins. Les acquéreurs sont autorisés à s'approvisionner en crevette directement chez les pêcheurs et d'en faire le transport conformément aux prescriptions de la loi et de ses règlements;
- ❖ Les entreprises titulaires d'un permis de vente au détail telles que les poissonneries et les restaurants;
- ❖ Les particuliers qui font des achats pour leur consommation personnelle.

2.2.1 Les usines autorisées

En vertu de la politique ministérielle, les usines autorisées à transformer la crevette en s'approvisionnant directement chez les pêcheurs étaient les suivantes, en date du 31 décembre 2009 :

- ❖ La Crevette du Nord Atlantique inc. (L'Anse-au-Griffon, Gaspésie);
- ❖ Les Pêcheries Marinard Itée (Rivière-au-Renard, Gaspésie);
- ❖ Les Crustacés des Monts inc. (Sainte-Anne-des-Monts, Gaspésie);
- ❖ Les Fruits de Mer de l'Est du Québec (1998) Itée (Matane, Gaspésie);
- ❖ Poissonnerie Fortier et Frères inc. (Sept-Îles, Côte-Nord);
- ❖ Tabatière Seafood inc. / Poissons et fruits de mer Tabatière (La Tabatière, Côte-Nord).

Les autres entreprises énumérées ci-dessous peuvent aussi transformer la crevette selon certaines restrictions liées à leurs sources d'approvisionnement, soit un approvisionnement d'entreprises de pêche liées (1), l'achat de crevette cuite à bord de bateaux (2) ou un approvisionnement de l'extérieur du Québec (3) :

- ❖ Pêcherie H. Dionne inc. (1), Trois-Pistoles, Bas-Saint-Laurent;
- ❖ Les Crevettes de Sept-Îles inc. (1), Sept-Îles, Côte-Nord;
- ❖ Les Crabiers du Nord inc. (2), Portneuf-sur-Mer, Côte-Nord;
- ❖ Gaspé-Salaisons inc. (3), Les Méchins, Gaspésie;
- ❖ Poissonnerie Chez Omer (3), Sept-Îles, Côte-Nord;
- ❖ Groupe Umek, Société en commandite (3), Sept-Îles, Côte-Nord.

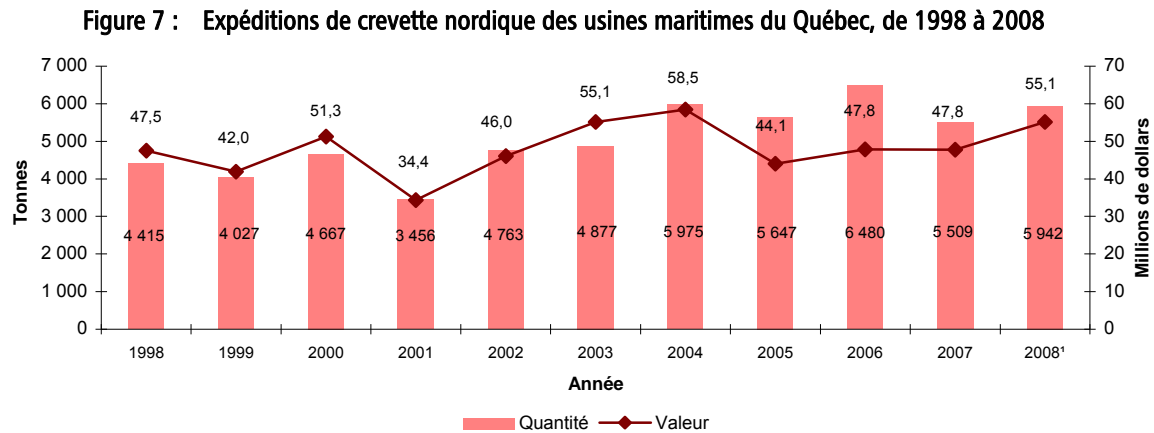
Globalement, au cours des dernières années, les usines autorisées à faire de la transformation dans les régions maritimes du Québec ont acheté, à chaque année, plus de 95 % du volume de crevette nordique débarqué. Le reste est acheté par des titulaires de permis d'acquéreur, par des détaillants ou, de façon marginale, par des particuliers. Certaines entreprises ont également recours à l'importation pour compléter leur approvisionnement, mais les données à ce sujet ne sont pas disponibles.

2.3 LES EXPÉDITIONS DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC MARITIME

La production des usines maritimes a peu changé au cours de la dernière décennie. Comme l'indique la figure 7, les expéditions de crevette sont demeurées relativement stables entre 1998 et 2008, à part quelques fluctuations. En effet, en 2001, la production a connu un creux historique, à la fois sur le plan de la valeur et de la quantité (34,4 millions de dollars et 3 456 tonnes). Rappelons qu'au cours de cette même année, en raison des difficultés liées à la négociation des prix du plan conjoint, les pêcheurs ont laissé une partie de leur quota à l'eau. En 2004, la valeur de la production a par contre atteint un sommet de 58,5 millions de dollars.

En 2008, les expéditions de crevette se sont chiffrées à 5 942 tonnes et ont atteint une valeur préliminaire de 55,1 millions de dollars, une hausse de 15 % par rapport à 2007. La transformation de la crevette a généré près de 20 % des revenus du secteur de la transformation des produits marins.

La Gaspésie demeure la région maritime où l'on transforme le plus de crevette. En 2008, sa part se situait à 88 %, devant la Côte-Nord avec 12 %.



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.
1. Données préliminaires.

En raison de la crise économique qui a frappé durement l'ensemble des marchés, notamment aux États-Unis et en Europe, les expéditions de crevette des usines des régions maritimes pourraient avoir diminué pour l'année 2009.

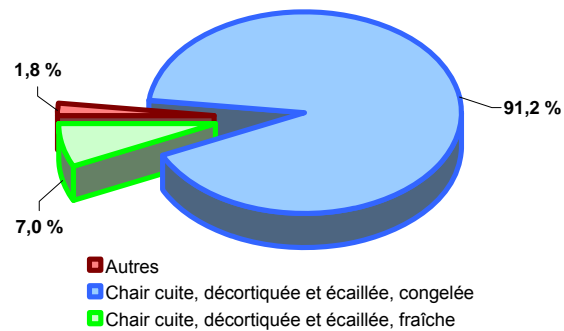
2.3.1 Les produits issus de la transformation de la crevette nordique

La crevette nordique peut être transformée en plusieurs types de produits. La majorité des usines des régions maritimes font de la première transformation. Les principaux produits que nous trouvons dans l'historique des statistiques sur la production de la crevette sont les suivants :

- ❖ Chair cuite, décortiquée et écaillée, fraîche ou congelée
- ❖ Crevette cuite et entière, fraîche ou congelée
- ❖ Crevette entière, fraîche ou congelée

Toutefois, les usines maritimes fabriquent principalement des produits cuits et décortiqués qui répondent à la demande des marchés. La chair de crevette cuite, décortiquée et écaillée vendue congelée est le principal produit de crevette fabriqué et expédié par les usines maritimes québécoises. La valeur de sa production a atteint 50,3 millions de dollars en 2008, soit 91 % de la valeur totale expédiée.

Figure 8 : Valeur de la production de crevette nordique des usines du Québec maritime par type de produit, en 2008¹

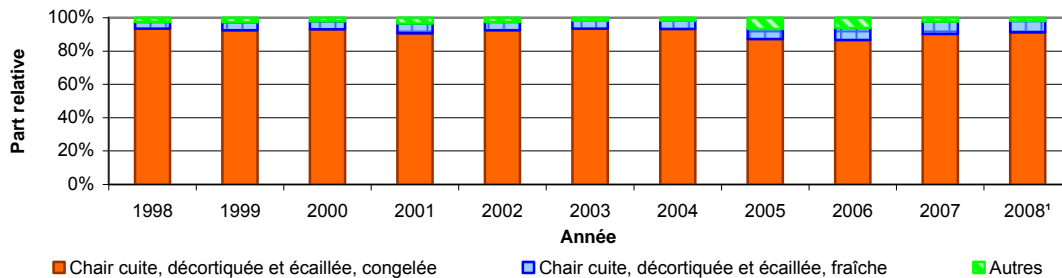


Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.
1. Données préliminaires.

La valeur des expéditions de chair de crevette fraîche, cuite, décortiquée et écaillée se chiffrait, quant à elle, à 3,8 millions de dollars. Ce type de production occupe donc le second rang. Finalement, de faibles quantités de crevettes entières congelées ont été vendues sur le marché. Leur part se chiffrait à moins de 1 %.

La figure 9 illustre la part de chaque type de produit transformé depuis 1998. On note que, la chair cuite, décortiquée, écaillée et congelée représente plus de 90 % de la valeur des expéditions de crevette des usines maritimes.

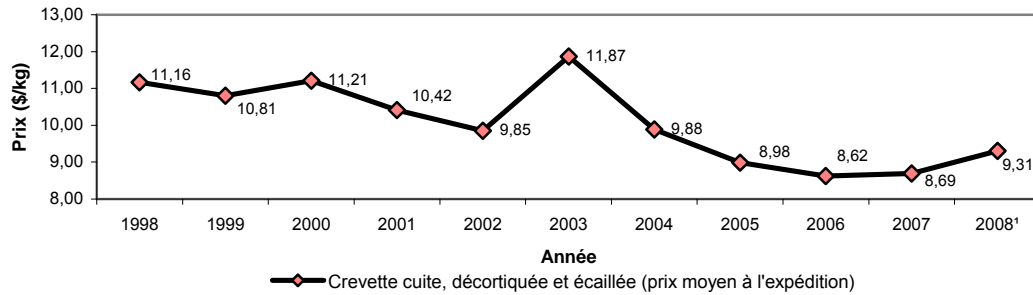
Figure 9 : Part relative de la valeur des produits de la crevette nordique des entreprises de transformation de produits marins du Québec maritime, de 1998 à 2008



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.
1. Données préliminaires.

Selon les données disponibles à la figure 10, le prix moyen à l'expédition du principal produit de la crevette, la chair cuite, décortiquée, écaillée et congelée, est passé de 11,16 dollars le kilogramme, en 1998, à 9,31 dollars le kilogramme en 2008 (de 5,06 dollars à 4,22 dollars la livre). À l'exception de 2003, la tendance était à la baisse de 1998 à 2006, alors que le prix moyen à l'expédition a atteint un creux à 8,62 dollars le kilogramme (3,91 dollars la livre), soit une variation négative de 22,7 %. Cela représente une diminution moyenne de près de 2,8 % par année. Toutefois, depuis 2006, le prix moyen de ce produit est en hausse de 7,9 %. Ce changement de tendance est cohérent avec la hausse des prix observée sur les marchés internationaux depuis 2006, notamment sur le marché américain (figure 17).

Figure 10 : Prix moyen de la crevette cuite, décortiquée, écaillée et congelée expédiée par les entreprises de transformation de produits marins du Québec maritime, de 1998 à 2008



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

Selon une étude antérieure du MAPAQ¹², un changement de la structure du marché se serait produit de 2002 à 2003. À cette époque, 80 % des exportations de crevette se retrouvaient sur le marché américain. Cette proportion aurait chuté à environ 50 % en raison de l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Les transformateurs québécois se seraient vraisemblablement tournés vers le marché européen, alors que le taux de change avec l'euro était plus favorable, d'où un prix plus élevé en 2003. La tendance générale des prix internationaux demeurerait toutefois à la baisse sur les principaux marchés en raison de la persistance d'un taux de change moins favorable avec le dollar américain et de l'augmentation de l'offre de crevette d'aquaculture qui favorise le maintien de prix relativement bas.

2.4 LES VENTES DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION¹³

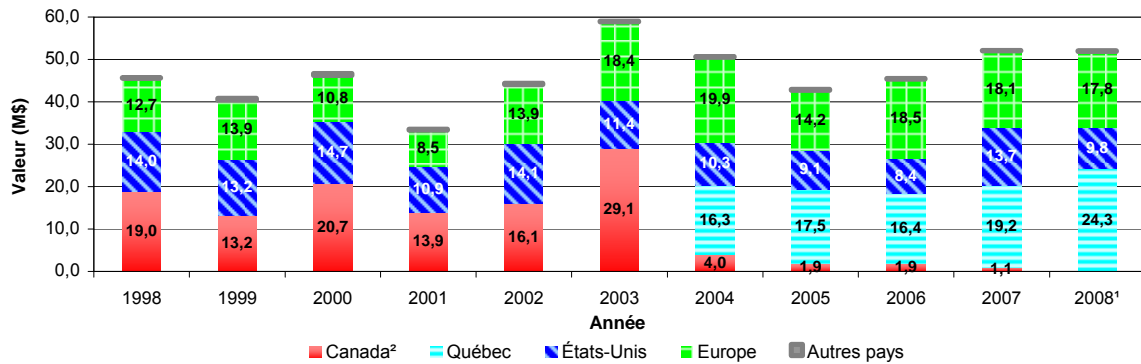
Les entreprises de transformation des régions maritimes partagent leurs ventes de produits finis de crevette entre les marchés canadien et québécois, et celui de l'exportation. En 2008, elles ont déclaré des ventes de 51,9 millions de dollars. La figure 11 permet de constater que 50 % de la production des régions maritimes est vendue surtout à des acheteurs sur le territoire québécois. Mentionnons toutefois que les destinations déclarées par les entreprises ne correspondent pas nécessairement à la destination finale des produits. Il est vraisemblable d'affirmer qu'une certaine proportion de ces produits ne fait que transiter par le Québec ou par une autre province avant d'être réacheminés vers leur marché final.

12. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Analyse de l'industrie – La crevette*, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciale, 2006.

13. Les données sur la destination des produits vendus ne comprennent que les données des entreprises de transformation des régions maritimes du Québec. Aussi, cette information ne doit pas être interprétée comme une mesure fiable ou complète du commerce interprovincial ou international.

Autrement, les données montrent que l'autre 50 % des ventes est distribué directement sur les marchés de l'Europe et des États-Unis. Soulignons que le partenaire étranger le plus important est l'Europe avec 34 % des parts de marché, alors que les États-Unis n'occupent que 18 %. Le Royaume-Uni, le Danemark et les autres pays d'Europe du Nord sont reconnus pour être de grands importateurs de crevette nordique. Les Américains, par contre, importent massivement la crevette d'eau chaude même si les États du Nord-Est et du Nord-Ouest consomment la crevette d'eau froide.

Figure 11 : Destination de la valeur des ventes de crevette nordique des entreprises de transformation du Québec maritime, de 1998 à 2008



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

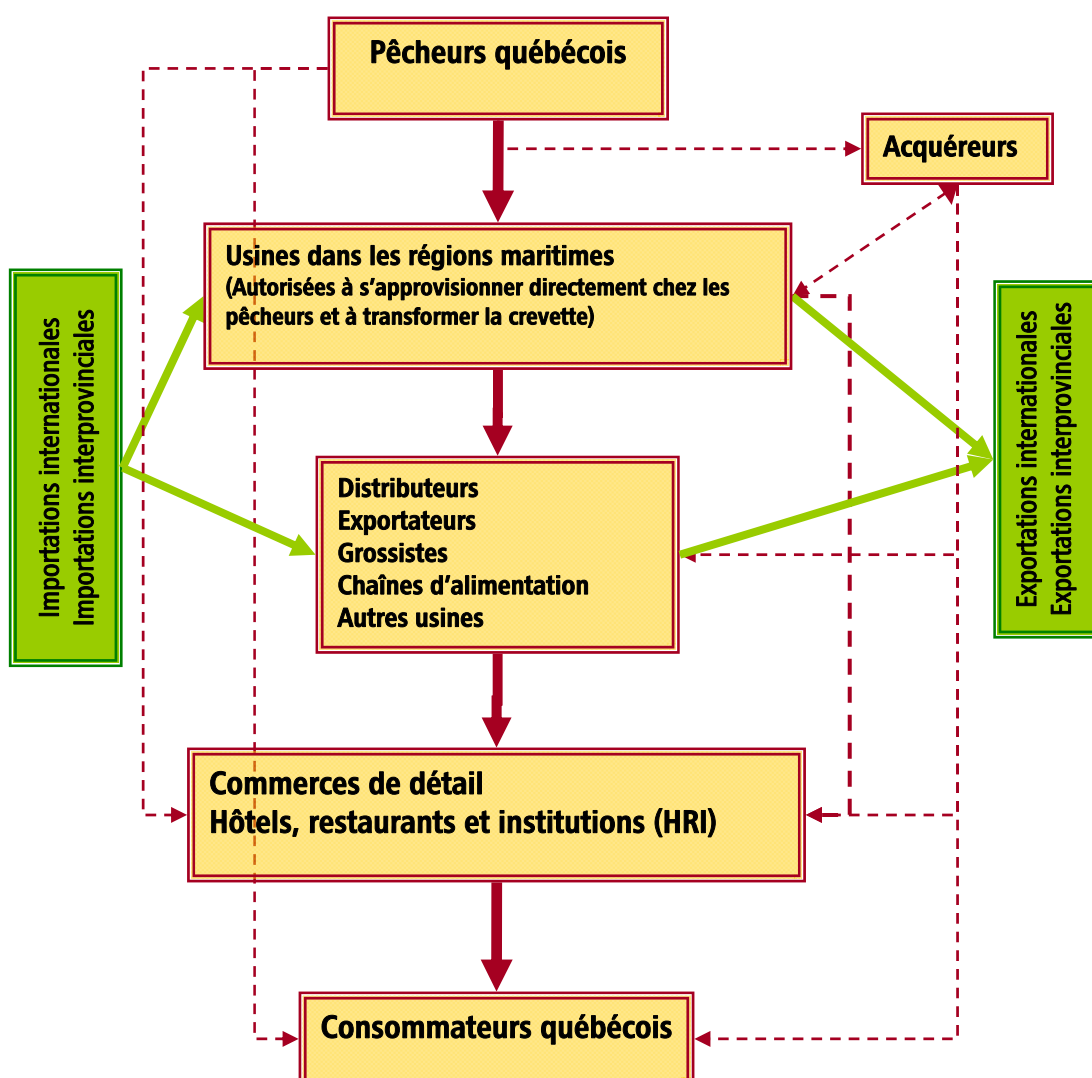
1. Données préliminaires.

3. LA MISE EN MARCHÉ DE LA CREVETTE NORDIQUE

3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ

La figure suivante permet de visualiser la structure de distribution de la crevette nordique et les possibilités de mise en marché en vertu de la réglementation existante. Le principal flux d'approvisionnement provient du pêcheur qui vend ses captures à une entreprise de transformation autorisée en vertu de la politique ministérielle. Le transformateur leur fait ensuite subir une première transformation, puis les distribue chez des intermédiaires qui mettront les produits de crevette sur le marché de détail.

Figure 12 : Possibilités de commercialisation de la crevette nordique au Québec



3.2 LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE CREVETTE DE LA VILLE DE GASPÉ

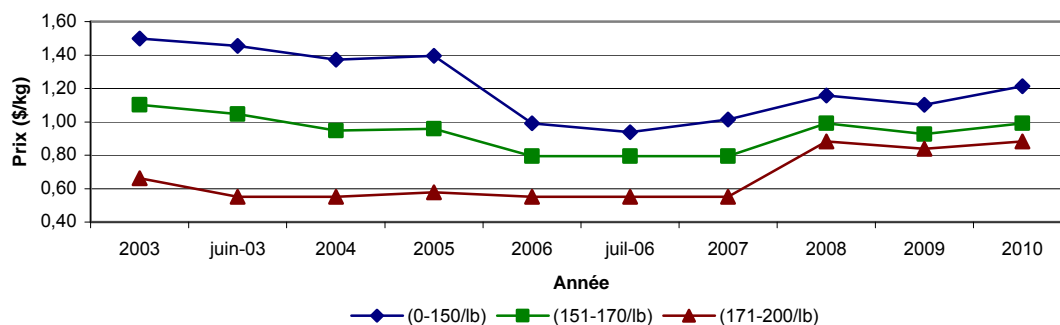
La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, c. M-35.1) permet à un regroupement de pêcheurs de mettre sur pied un mode de mise en marché collective pour un produit marin donné, que l'on nomme « plan conjoint de mise en marché ». La loi désigne la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en tant qu'organisme responsable de favoriser la mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

À la suite d'un référendum tenu parmi les pêcheurs de crevette, la Régie a homologué, en 2001, le Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé. Le plan vise toute personne qui récolte de la crevette dans les zones de pêche 8, 9, 10 et 12, qui débarque ses captures dans un port du Québec et qui les fait transformer dans la ville de Gaspé. Les usines visées par le plan conjoint, parce qu'elles sont situées dans la ville de Gaspé, sont les suivantes :

- ❖ La Crevette du Nord Atlantique inc.;
- ❖ Les Pêcheries Marinard Itée.

L'Office des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé est chargé d'appliquer le plan conjoint qui couvre la mise en marché de la crevette transformée dans les usines de Gaspé. Une convention de mise en marché intervient entre l'Office et l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) pour fixer le prix et les modalités d'achats des captures entre les pêcheurs et les transformateurs ainsi que toute autre condition déterminée par les deux parties.

Figure 13 : Prix de la crevette, par catégorie, en vertu de la convention de mise en marché du plan conjoint, de 2003 à 2010



Source : Office des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé.

La figure 13 montre l'évolution des prix au débarquement négociés dans les conventions de mise en marché entre l'Office et l'AQIP de 2003 à 2010 pour les différentes tailles de crevette. La légende indique les diverses catégories de taille selon le nombre de crevettes par livre. Les grosses crevettes obtiennent les meilleurs prix sur les marchés. De 2003 à 2006, les prix étaient généralement à la baisse, alors qu'une tendance à la hausse s'est amorcée en 2007.

On note que les prix québécois au débarquement suivent la tendance des prix du marché américain. Toutefois, le prix moyen payé aux pêcheurs dépend fortement de la taille des crevettes débarquées.

3.3 L'ÉCOCERTIFICATION DE LA CREVETTE NORDIQUE

Afin de répondre aux nouvelles demandes des marchés internationaux, notamment celui de l'Europe, pour des produits issus d'une pêche durable, l'industrie a entrepris de faire certifier la pêche à la crevette nordique dans les zones du golfe du Saint-Laurent par le *Marine Stewardship Council*. Cette certification garantit aux acheteurs que la crevette nordique issue du golfe a été pêchée selon les principes du développement durable et de la régénération de la ressource.

Délivrée en septembre 2008, cette certification est le fruit de trois ans de travail concerté de l'industrie de la crevette du Québec et du Nouveau-Brunswick, qui regroupe les pêcheurs de crevette du golfe du Saint-Laurent, les transformateurs ainsi que les ministères fédéral et provinciaux.

L'écocertification des pêcheries québécoises est importante, car elle permet de maintenir l'accès des entreprises québécoises aux marchés traditionnels et d'accéder à de nouveaux. On prévoit qu'elle deviendra un nouveau standard international dans le commerce des produits aquatiques. Il est donc primordial que l'industrie de la crevette préserve cette écocertification.

4. LES CARACTÉRISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE MONDIALE

4.1 LA CAPTURE ET LA PRODUCTION AQUACOLE MONDIALE

La crevette est le crustacé le plus exploité dans le monde. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime qu'elle représente 60 % de tous les débarquements et de toute la production aquacole de crustacés. Cette proportion est relativement stable depuis 2000. En 2008, la quantité de crevette générée par la pêche commerciale et la production aquacole, toutes espèces confondues, a atteint 6,5 millions de tonnes au total.

Alors que l'offre de crevette provenait essentiellement des activités de capture dans les années 1970 et 1980, la crevette d'élevage a pris son essor vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 pour atteindre des sommets au milieu des années 2000. Comme l'indique le tableau VIII, depuis 2007, l'offre mondiale de crevette provient majoritairement de la production aquacole. Cette activité a généré, en 2008, 3,4 millions de tonnes de crevette, comparativement à 3,1 millions de tonnes pour la capture.

Tableau VIII : Quantité de l'offre mondiale de crevette provenant de la capture et de l'aquaculture, de 1998 à 2008

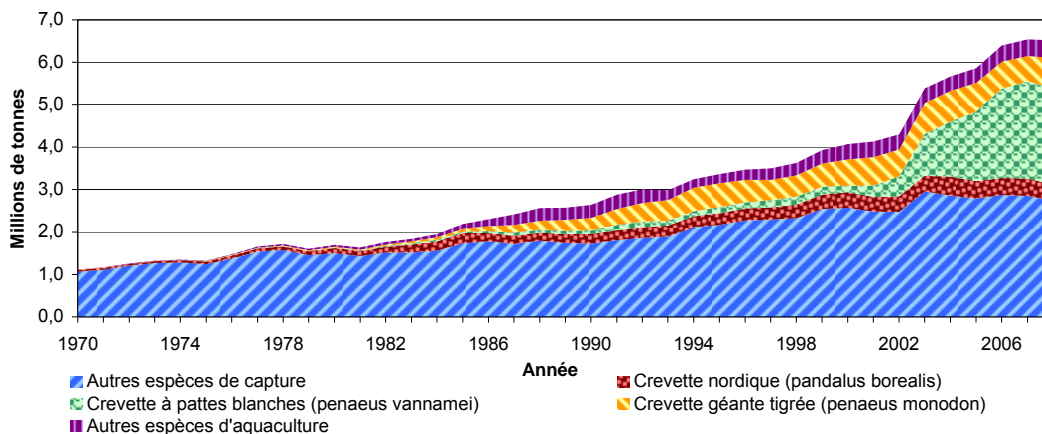
	Milliers de tonnes										
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Aquaculture	986	1 050	1 136	1 310	1 466	2 049	2 364	2 662	3 118	3 282	3 399
Capture	2 644	2 883	2 942	2 827	2 844	3 332	3 308	3 205	3 277	3 261	3 121
Total	3 630	3 932	4 078	4 137	4 310	5 381	5 671	5 867	6 395	6 543	6 520

Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

La production de crevette d'élevage constitue une industrie sans cesse grandissante. En effet, elle était 4 fois plus élevée en 2008 qu'en 2000, ce qui représente un taux de croissance moyen de plus de 15 % par année. Ainsi, en 2008, l'aquaculture fournissait 52,3 % de la production mondiale de crevette, par rapport à 27 % en 2000. Depuis le milieu des années 2000, l'aquaculture a enregistré une croissance plus modeste en raison de difficultés relatives à la propagation de maladies dans les sites d'élevage, à des chocs conjoncturels liés au climat dans les zones de production¹⁴ et à la crise économique mondiale.

14. FAO Globefish, *Shrimp Market Report - Japan*, février 2010.

Figure 14 : Quantité de l'offre mondiale de crevette issue de la pêche commerciale et de l'aquaculture mondiale, de 1970 à 2008

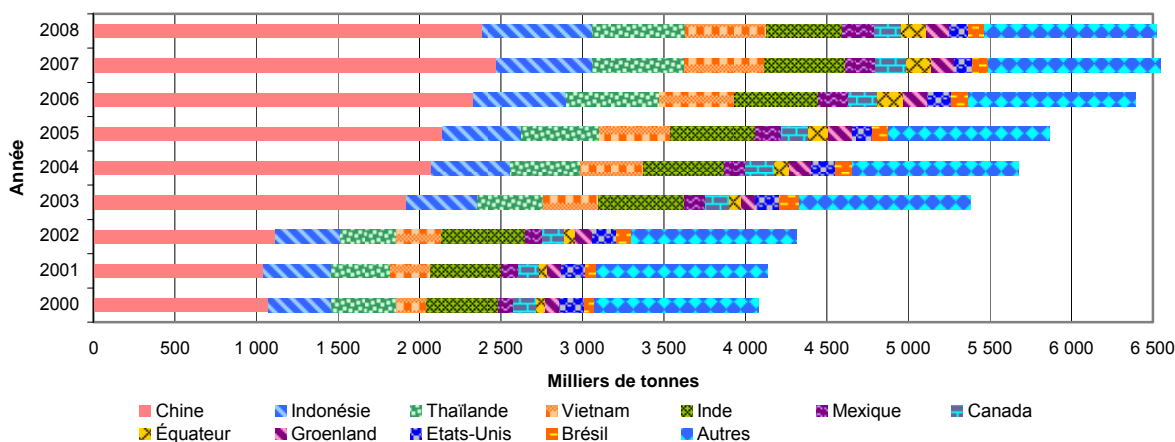


Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

L'espèce de crevette la plus exploitée est la crevette à pattes blanches (*penaeus vannamei*). Avec une production de 2,2 millions de tonnes, elle représente 34 % de l'offre totale. La crevette géante tigrée (*penaeus monodon*) arrive en deuxième avec une production de 858 299 tonnes (13 % de l'offre totale). La crevette nordique, quant à elle, représente un peu moins de 6 % de l'offre mondiale.

En 2008, une proportion de 80 % de l'offre totale de crevette reposait sur 10 pays producteurs. Premier fournisseur de l'industrie, la Chine a généré, à elle seule, 37 % du poids total de l'offre mondiale comparativement à 2,6 % pour le Canada. L'Indonésie, la Thaïlande, le Viêt Nam et l'Inde sont les autres acteurs d'importance. Ils produisent majoritairement de la crevette d'élevage.

Figure 15 : Quantités de crevette exploitées commercialement par les principaux pays producteurs, de 2000 à 2008



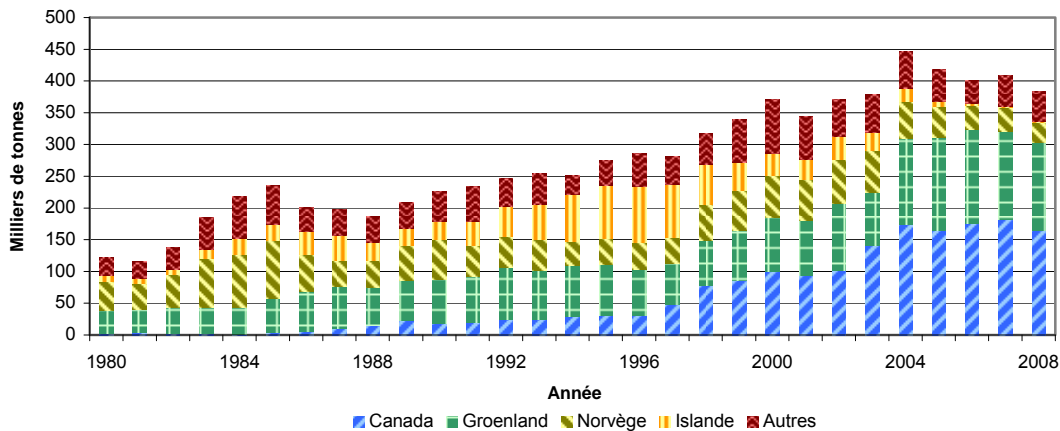
Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

4.2 LA SITUATION MONDIALE DE LA CREVETTE NORDIQUE

L'exploitation de la crevette nordique (*pandalus borealis*) repose exclusivement sur les activités de pêche commerciale puisqu'il ne se fait pas de production aquacole de cette espèce. Les débarquements de crevette nordique ont considérablement augmenté depuis le début des années 1980, passant d'un peu plus de 100 000 tonnes à environ 400 000 tonnes au milieu des années 2000. La croissance des débarquements enregistrés par le Canada, le Groenland, la Norvège et l'Islande est largement responsable de cette hausse. Comme le montre la figure 16, ces pays ont été les principaux exploitants de la crevette nordique au cours des dernières années. On remarque toutefois que les débarquements de l'Islande ont diminué de façon importante depuis le sommet atteint en 1996.

La pêche à la crevette nordique a connu sa dernière période de croissance au début des années 2000, avec un sommet estimé à 447 423 tonnes en 2004. Depuis, les captures mondiales de crevette nordique semblent suivre une tendance à la baisse. En 2008, les débarquements se sont établis à 383 648 tonnes, une diminution de 6,3 % par rapport à 2007.

Figure 16 : Captures de crevette nordique par pays, de 1980 à 2008



Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

À eux seuls, le Canada, le Groenland et la Norvège ont effectué, en 2008, plus de 87 % des débarquements mondiaux de cette espèce de crevette. Le Canada occupe la première place avec 43 % des débarquements, suivi du Groenland (36 %) et de la Norvège (8 %). Avec des débarquements de 21 615 tonnes en 2008, le Québec a généré 5,6 % des captures mondiales de crevette nordique.

L'unité de mesure du prix de la crevette est déterminée en fonction du nombre de crevettes par livre (compte par livre). Les espèces composées d'individus de grande taille obtiennent habituellement les meilleurs prix à la livre au débarquement et sur les marchés¹⁵. En ce qui concerne la crevette nordique, l'offre est caractérisée par un compte par livre élevé.

La capacité, pour chaque espèce, de répondre à une demande diversifiée influence positivement le prix. C'est le cas pour la crevette géante tigrée et la crevette à pattes blanches.

15. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Analyse de l'industrie – La crevette*, 2006, p.18-20.

La gamme de produits de la crevette d'eau chaude est plus variée que celle de la crevette d'eau froide. La première est vendue sous plusieurs formes (entière, étêtée, décortiquée ou non, cuite ou crue), tandis que la deuxième se trouve surtout cuite, décortiquée ou occasionnellement entière.

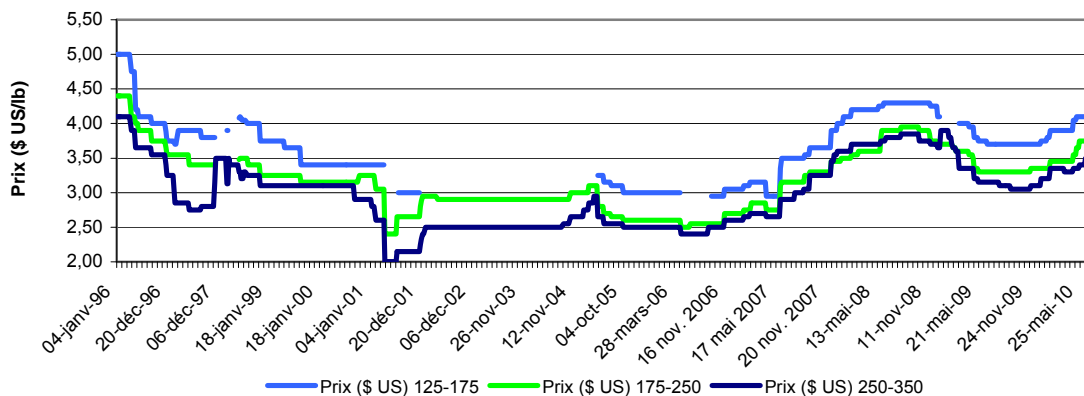
4.3 L'ÉVOLUTION DES PRIX

Les prix de la crevette ont été fortement touchés par l'arrivée massive des produits de l'aquaculture sur les grands marchés. En raison de l'accroissement rapide et massif de l'offre, les prix de toutes les espèces de crevette, de capture ou d'élevage, ont diminué depuis la fin des années 1990.

Les prix de la crevette nordique n'ont pas échappé à cette tendance. À la figure 17, on constate que le prix a commencé à chuter vers 1996 pour atteindre un creux au début des années 2000 (entre 2,50 et 3,00 dollars la livre), alors qu'il oscillait entre 4,00 et 5,00 dollars la livre en 1996. Nous avons toutefois assisté à une remontée des prix entre la fin de 2006 et la fin de 2008.

La figure 17 montre que l'effet de la crise économique s'est fait sentir dès la fin de 2008 jusqu'au début de 2010. Depuis, la tendance des prix de la crevette nordique est à la hausse en raison de l'augmentation de la demande à mesure que l'économie mondiale prend de la vigueur et de l'offre limitée de crevette sur les marchés. Plusieurs grands distributeurs de crevette rapportaient des stocks très bas au début de l'année¹⁶.

Figure 17 : Prix de la crevette nordique sur le marché américain par catégorie de taille, de 1996 à 2010

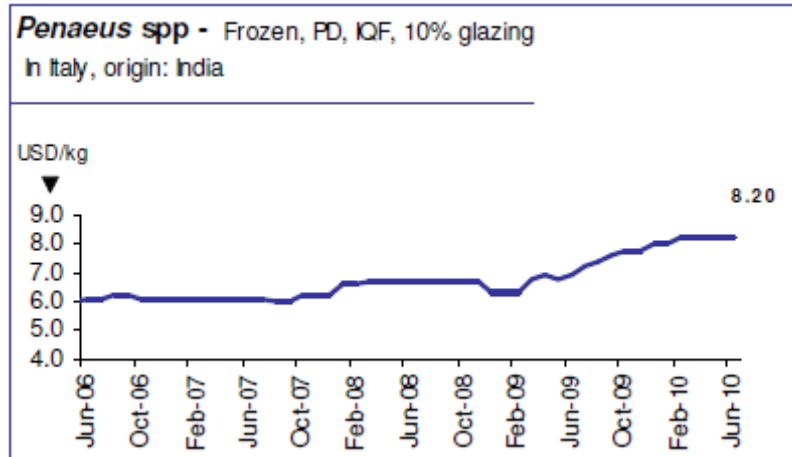


Source : *Seafood Price Current*, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

16. FAO Globefish, *Shrimp Market Report*, mai 2010.

On observe une tendance à la hausse similaire sur le marché européen pour l'ensemble des espèces, alors que la faiblesse de l'euro, depuis le début de 2010, désavantage les acheteurs européens par rapport à leurs concurrents américains et japonais qui achètent massivement. La hausse des prix se fait aussi sentir pour la crevette d'eau chaude.

Figure 18 : Prix des crevettes de la famille *penaeus* sur le marché européen, de 2006 à 2010

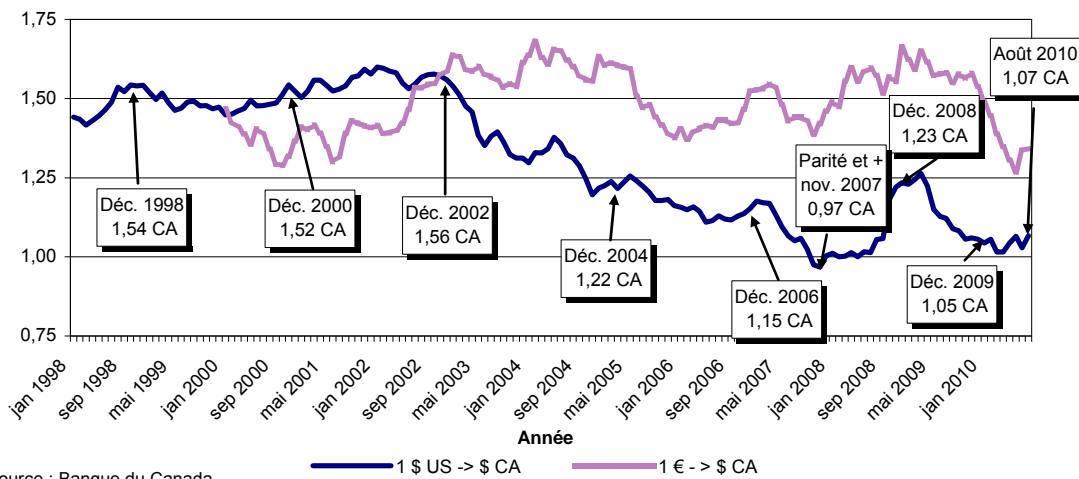


Source : Globefish, *European price report*, juin 2010.

Les variations du taux de change du dollar canadien avec le dollar américain et l'euro ont amplifié les fluctuations des prix sur nos marchés. La dépréciation de ces devises par rapport au dollar canadien a pour effet de forcer les entreprises exportatrices à assimiler une partie de cette variation, ce qui diminue leurs profits.

On remarque, à la figure 19, que dès la fin de 2002, le dollar américain a commencé à se déprécier par rapport au dollar canadien. Cette situation a fait diminuer les profits des entreprises canadiennes sur le marché américain. Les exportations vers l'Europe sont alors devenues plus attrayantes pour certains types de produits, dont ceux de la crevette.

Figure 19 : Taux de change du dollar américain et de l'euro avec le dollar canadien, de 1998 à 2010

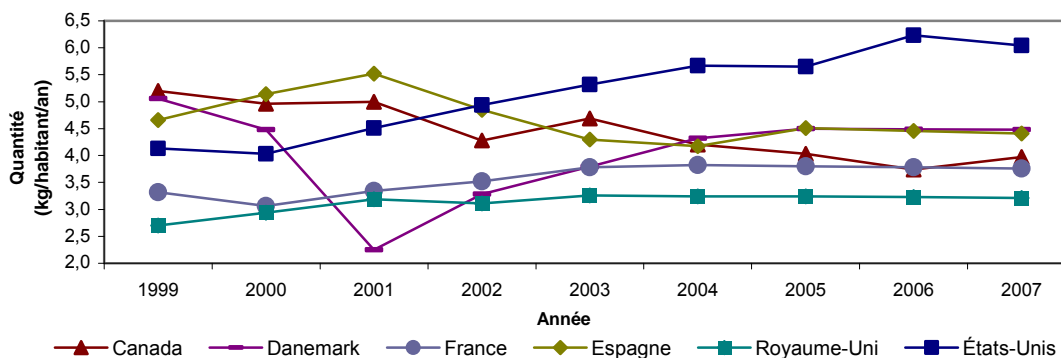


5. LES MARCHÉS

5.1 LA CONSOMMATION ET LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

La consommation de crevette par habitant n'est pas une donnée disponible à grande échelle. Aux fins de comparaison, la FAO présente les statistiques sur la consommation apparente de crustacés dans les pays du monde. Comme la crevette est le crustacé le plus consommé sur la planète, cet indice permet de donner une approximation de l'évolution de sa consommation apparente, en équivalent de poids vif.

Figure 20 : Consommation apparente de crustacés dans certains pays, de 1999 à 2007¹



Source : FAO – FAOSTAT.

1. En équivalent de poids vif.

La figure 20 illustre l'évolution de la consommation apparente de crustacés dans certains pays occidentaux. Les États-Unis se démarquent comme un important consommateur de crustacés avec environ 6,0 kilogrammes par personne par année et une croissance appréciable de la consommation de 46 % depuis 1999. Cela représente une croissance annuelle moyenne d'environ 5 %.

En Europe, l'Espagne demeure un important consommateur de crustacés malgré une diminution de 20 % par rapport à 2001. En 2007, la consommation se chiffrait à 4,4 kilogrammes par personne par année, ce qui est sensiblement similaire à la consommation des Danois. La France et le Royaume-Uni affichent une consommation relativement stable depuis 2003 : environ 3,8 et 3,2 kilogrammes par personne par année respectivement.

Au Japon, un des importants marchés pour les crustacés et les autres produits aquatiques, la consommation a oscillé entre 8,3 et 10,0 kilogrammes par personne par année au cours de la même période. Il faut toutefois rappeler que les Japonais sont traditionnellement de plus grands consommateurs de produits aquatiques que les Occidentaux.

Lorsque l'on compare les données en termes relatifs, on observe, au tableau IX, que c'est d'abord aux États-Unis que la proportion des crustacés dans la consommation totale de poissons et fruits de mer est la plus élevée (un peu plus de 25 %), et ensuite au Danemark. Le Japon arrive derrière le Canada avec 16,1 %.

Tableau IX : Proportion des crustacés dans la consommation totale de poissons et fruits de mer pour certains pays, de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/03
	Proportion des crustacés dans la consommation totale de poissons et fruits de mer (%)					%
États-Unis	22,5	23,3	23,7	25,3	25,1	11,8
Danemark	16,5	18,7	18,2	18,3	18,3	10,9
Canada	19,2	18,1	17,1	15,9	16,7	-12,9
Japon	12,9	15,3	16,1	16,1	16,1	24,8
Royaume-Uni	16,8	16,1	15,8	15,8	15,8	-6,2
Chine	10,5	10,4	10,5	10,4	11,8	12,4
Espagne	9,7	9,9	11,0	11,0	11,0	13,8
France	11,1	11,4	10,8	10,8	10,8	-2,9
Allemagne	4,6	5,1	6,1	6,1	6,1	31,9

Source : FAO – FAOSTAT.

5.1.1 Le marché des États-Unis

Les États-Unis représentent le plus important marché au monde pour la crevette. Selon le *National Marine Fisheries Service (NMFS)*, les débarquements provenant de la pêche commerciale américaine de crevette ont atteint 84 850 tonnes en 2009. Les importations de crevette, beaucoup plus considérables, se sont chiffrées à près de 731 046 tonnes, pour une valeur de près de 13,1 milliards de dollars. Quant aux exportations, elles se sont élevées à 23 785 tonnes¹⁷. L'offre totale de crevette sur le marché américain atteignait donc près de 790 000 tonnes en 2009.

La crevette d'eau chaude reste globalement la crevette favorite des Américains. Les premiers pays exportateurs de crevette vers les États-Unis sont la Thaïlande, l'Indonésie, l'Équateur, la Chine et le Viêt Nam. Environ 76 % des importations de crevette des États-Unis proviennent de ces pays. En date de juillet 2010, celles-ci affichaient une hausse de 6,6 % par rapport au même mois l'année précédente¹⁸. À titre comparatif, précisons que les exportations canadiennes de crevette vers les États-Unis atteignent en moyenne 7 000 tonnes par année depuis 2004.

17. NMFS, *Fisheries of the United States, 2009*, Fisheries Statistics Division, septembre 2009, p. 71.

18. Seafoodsource.com, 14 septembre 2010.

Aux États-Unis, le marché pour la crevette d'eau froide se trouve principalement dans les États du Nord-Est et du Nord-Ouest, notamment en Oregon. La crevette nordique est surtout exploitée le long des côtes du nord-est des États-Unis, en particulier par le Maine. Dans l'Ouest, les pêcheurs américains récoltent la crevette rose de l'Oregon (*pandalus jordanii*), une espèce similaire à la crevette nordique, mais avec une plus petite taille.

Avec des débarquements de 4 000 tonnes en 2008 pour la crevette nordique et de 15 570 tonnes pour la crevette rose de l'Oregon, ces espèces ne contribuent que de façon marginale à l'offre globale de crevette sur le marché américain¹⁹.

Le NMFS évalue la consommation américaine de crevette à 1,86 kilogramme par personne par année en équivalent de poids comestible²⁰.

5.1.2 Le marché européen

L'Europe constitue le plus grand marché au monde pour les poissons et fruits mer, tous produits confondus. La valeur des importations totales de l'Europe pour les produits marins avoisinait les 39,5 milliards de dollars en 2009.

La crevette reste un produit d'importance dans plusieurs pays européens, mais les produits et les espèces consommés varient selon les pays. Les débarquements de crevette nordique en Europe atteignaient 75 879 tonnes en 2008²¹.

L'Europe du Nord

L'Europe du Nord est un marché traditionnel pour la crevette nordique. Le Danemark et la Norvège sont d'importants pays producteurs. De plus, les habitants de cette région européenne en consomment beaucoup, notamment au Royaume-Uni.

Le Danemark

Le Danemark est le plus grand importateur et « réexportateur » de crevette d'eau froide en Europe. Il importe de la crevette non transformée (SH 03061310) et des préparations de crevette (SH 160520), notamment en provenance du Groenland, du Canada, des îles Féroé et de la Norvège. Les quantités importées de crevette non transformée se chiffraient à 61 000 tonnes en 2009²². Celles des préparations atteignaient 35 000 tonnes. Les entreprises danoises exportent ensuite de nouveau les produits vers les marchés du Royaume-Uni, de la Russie, de la Chine, de la Suède et de la Norvège.

19. Données publiées par la FAO.

20. Données publiées par le NMFS.

21. Données publiées par la FAO.

22. GEMBA Seafood Consulting A/S, *An Overview of the Cooked and Peeled Shrimp Market in Europe*, Bruxelles, avril 2010.

*Le Royaume-Uni*²³

Le Royaume-Uni est le premier marché d'importance pour la crevette d'eau froide. Ses importations totales de crevette se chiffraient à 84 900 tonnes en 2009. Sur le marché britannique, on trouve majoritairement de la crevette cuite et décortiquée (44 300 tonnes), et de la crevette non décortiquée (36 500 tonnes). Le premier partenaire du Royaume-Uni est l'Islande, qui y a exporté quelque 12 000 tonnes de crevette cuite et décortiquée. La Thaïlande et le Danemark suivent avec 7 700 et 6 700 tonnes respectivement. Les exportations canadiennes vers le Royaume-Uni se chiffraient à 3 500 tonnes dans cette catégorie.

Le marché britannique vit une période de changement depuis quelques années. En effet, traditionnellement amateurs de crevette d'eau froide, les consommateurs anglais se tournent de plus en plus vers la crevette d'eau chaude. Le marché de la crevette d'eau froide cuite et décortiquée affichait une baisse de 3 % en 2009 au profit des produits de la crevette d'eau chaude.

L'Europe de l'Est

Cette région de l'Europe constitue un marché émergent pour la crevette nordique. En Russie, où il y a 143 millions d'habitants, on estime que le marché de la crevette a crû de 20 % en 2009. La capacité de ce marché serait d'environ 150 000 tonnes selon certains analystes du marché russe²⁴. Les exportations canadiennes de crevette vers la Russie ont atteint 43,6 millions de dollars en 2009, alors qu'elles étaient beaucoup plus faibles avant 2004, avec des valeurs inférieures à 10 millions de dollars (annexe 9).

L'Ukraine, voisine de la Russie avec une population de 45 millions d'habitants, est aussi un important marché en croissance pour la crevette. Elle pourrait présenter un intérêt pour les fournisseurs sur le marché russe. En 2009, les importations ukrainiennes de crevette d'eau froide atteignaient près de 6 000 tonnes et provenaient du Canada, de l'Estonie du Danemark et du Groenland.

L'Europe du Sud

Les Européens du Sud sont de grands consommateurs de poissons et fruits de mer, ces produits faisant partie de leur alimentation traditionnelle. Bien que les poissons tels que la sardine, le thon et la morue occupent une place de choix dans l'alimentation des habitants de cette région, la crevette a su se tailler une place comme solution de remplacement ou comme complément auprès de nombreux consommateurs.

23. *Ibid.*

24. Canadian Shrimp / Prawn Forum, *Consumption of shrimps in Russia for 2007-2009*, Bruxelles, avril 2010.

*L'Espagne*²⁵

Les Espagnols sont de grands consommateurs de crevette. Ils constituent le premier marché pour ce produit en Europe. Malgré la crise économique de 2009, les importations espagnoles ont presque atteint le niveau de 2008, à savoir 163 000 tonnes (- 2 %). L'Argentine était le premier partenaire de l'Espagne en 2009. En effet, 22,2 % des importations espagnoles de crevette provenaient de ce pays, suivi de la Chine avec 16,5 % et de l'Équateur (12,5 %).

Bien que la crevette d'eau chaude prenne de plus en plus de place dans l'assiette des Espagnols, la crevette d'eau froide continue d'occuper un segment important du marché avec la crevette rose d'Argentine (*pleoticus muelleri*). De taille plus grande que la crevette nordique, cette espèce est pêchée sur les côtes de l'Argentine et utilisée dans la cuisine traditionnelle espagnole. Les consommateurs favoriseraient de plus en plus les produits les moins coûteux, notamment les produits congelés, au détriment des produits frais.

*5.1.3 Le marché japonais*²⁶

Le Japon constitue un autre marché d'importance pour la crevette. Les importations de crevette congelée ont atteint 196 600 tonnes en 2008. Les Japonais sont de grands consommateurs de crevette d'eau chaude, notamment de crevette tigrée. Aussi, 73,9 % des importations nipponnes provenaient des principaux partenaires du Japon, c'est-à-dire le Viêtnam, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Inde et la Chine. Les exportations canadiennes vers le Japon totalisaient 7 700 tonnes en 2008, soit 3,9 % des parts de marché.

Selon la FAO, la consommation japonaise de crevette aurait atteint 1,31 kilogramme par habitant en 2009, une hausse de 8,3 % par rapport à la même période l'année précédente.

5.2 LES MARCHÉS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

Il n'est pas possible de dresser le portrait exact de la consommation canadienne et québécoise de crevette, car il n'existe pas de données à cet effet. Statistique Canada présente des données annuelles sur l'offre des produits marins pour le marché canadien. Le tableau X indique que la disponibilité des fruits de mer, catégorie dans laquelle se trouve la crevette, serait de 1,27 kilogramme par personne par année, en équivalent de poids comestible.

Selon ces données, l'offre de fruits de mer sur le marché canadien semble fléchir depuis le début des années 2000. Toutefois, la prudence est de mise dans l'interprétation des données, car celles-ci ne tiennent pas nécessairement compte des changements qui peuvent survenir dans l'offre des produits. Si les produits marins mis en marché ont subi une transformation supplémentaire, le poids enregistré sera inférieur.

25. FAO Globefish, *EU Market report*, mai 2010.

26. FAO Globefish, *Japan market report*, février 2010.

Tableau X : Quantité disponible de poissons et fruits de mer, en poids comestible, par personne au Canada, de 1991 à 2009

	1991	1996	2001	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
	kilogrammes par personne ¹								%
Poissons de mer frais et congelés	4,28	4,49	4,39	3,7	3,48	4,02	3,55	3,51	-1,13
Poissons d'eau douce	0,21	0,3	0,47	0,47	0,5	0,55	0,54	0,53	-1,85
Poissons de mer transformés	2,63	1,97	2,67	2,9	2,88	2,68	2,31	2,51	8,66
Fruits de mer	1,51	1,66	2,12	1,91	1,86	1,57	1,37	1,27	-7,30
Total	8,63	8,42	9,65	8,98	8,73	8,82	7,76	7,81	0,64

Source : Statistique Canada, *Statistiques sur les aliments 2009*, N°21-020-XWF, tableau 3-5.

1. Ces données ne tiennent pas compte des pertes ou des détériorations qui peuvent survenir dans les magasins, les foyers, les établissements privés ou les restaurants ni des pertes qui se produisent pendant la préparation.

En ce qui concerne le Québec, peu de données sont publiées sur l'offre ou la consommation de produits marins. Le MAPAQ compile annuellement les données de la firme ACNielsen sur les dépenses alimentaires des Québécois dans les chaînes de commerces au détail. Ces données concernent les produits congelés ou en conserve. Ainsi, les dépenses alimentaires des Québécois pour les poissons et fruits de mer auraient augmenté de 4,9 % de 2008 à 2009.

Tableau XI : Quantité et valeur des dépenses alimentaires des Québécois pour les poissons et fruits de mer dans le secteur du commerce de détail, en 2008 et 2009

	Valeur (\$)		Var. 09/08	Quantité (kg)		Var. 09/08
	2008	2009	%	2008	2009	%
Poissons et fruits de mer congelés	133 697 293	139 252 545	4,2	21 635 120	20 982 118	-3,0
Poissons et fruits de mer en conserve	65 265 821	69 367 926	6,3	813 095	814 167	0,1
Total	198 963 114	208 620 471	4,9	22 448 215	21 796 285	-2,9

Source : ACNielsen Canada, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques du MAPAQ.

5.3 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX DU CANADA ET DU QUÉBEC²⁷

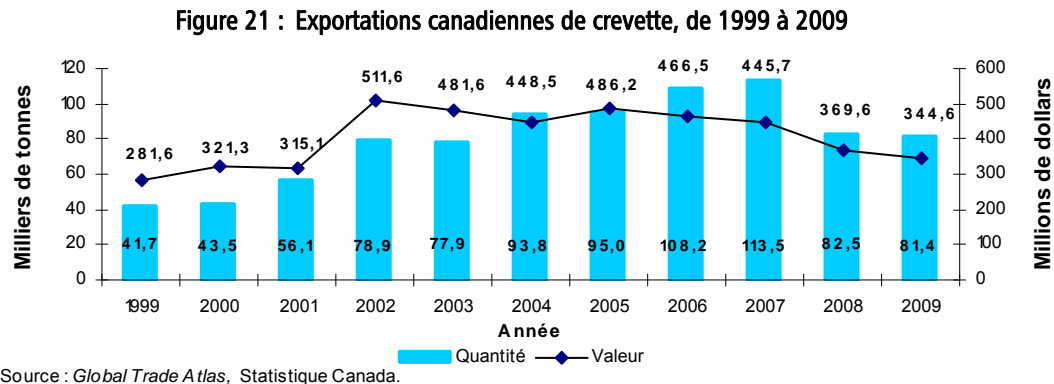
5.3.1 La situation canadienne

Au Canada, la crevette constitue l'un des produits marins d'importance en ce qui a trait aux échanges commerciaux internationaux. En 2009, les produits de la crevette comptaient pour 15 % des exportations de produits marins, comparativement à 21 % pour les importations. La balance commerciale canadienne affichait un solde négatif de 94,4 millions de dollars cette même année.

27. Dans cette section, pour la description des produits, nous utilisons la nomenclature canadienne des exportations fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH).

Les exportations

La figure 21 montre les fluctuations des exportations au cours des 10 dernières années. La valeur des exportations a suivi une tendance à la baisse depuis le sommet de 511 millions de dollars qu'elle a atteint en 2002. La quantité exportée, quant à elle, est demeurée relativement stable depuis la chute de 28 % survenue entre 2007 et 2008, année où les exportations sont passées de 113 494 à 81 447 tonnes.



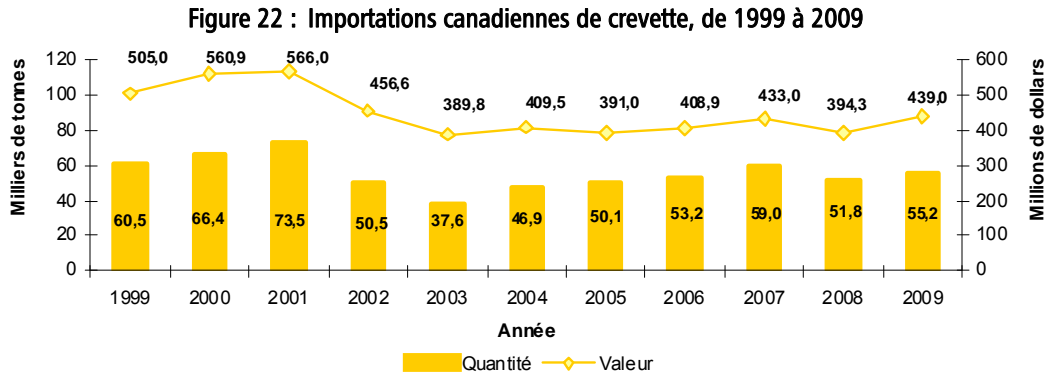
La valeur et la quantité des exportations ont atteint respectivement 344,6 millions de dollars et 81 447 tonnes en 2009. Le prix moyen par tonne s'est chiffré à 4 231 dollars, comparativement à 6 752 dollars 10 ans auparavant. Les quatre principaux marchés d'exportation étaient le Danemark, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie, avec des exportations de crevette dont la valeur oscillait entre 40 et 60 millions de dollars.

Le Danemark constitue la destination la plus lucrative avec une valeur moyenne estimée à 97,2 millions de dollars. Depuis 2007, la Russie est devenue un partenaire commercial considérable. La valeur des exportations canadiennes vers ce pays est passée de 0,7 million de dollars à 43,6 millions de dollars. Le marché américain a, pour sa part, rétréci depuis le sommet de 114,8 millions de dollars atteint en 2002. En effet, il s'établissait à 35,1 millions de dollars en 2009. L'annexe 9 précise la valeur des exportations vers les plus importants partenaires commerciaux du Canada entre 2000 et 2009.

Les principaux produits de crevette exportés étaient, d'abord, les crevettes et les bouquets congelés non décortiqués (214,8 millions de dollars), et, ensuite, les crevettes et les bouquets congelés décortiqués (65,2 millions de dollars). Ainsi, ces deux types de produits ont généré plus de 80 % des revenus d'exportation. L'annexe 10 donne plus de détails à ce sujet.

Les importations

La valeur des importations a été plutôt stable depuis le pic estimé à 566 millions de dollars en 2001. Quant aux quantités des importations, elles sont demeurées stables depuis le sommet de 73 469 tonnes enregistré en 2001 et le creux de 2003 (37 567 tonnes).



La valeur et la quantité des importations canadiennes ont été évaluées respectivement à 439,0 millions de dollars et à 55 228 tonnes en 2009. Quant au prix moyen par tonne importée, il se chiffrait à 7 952 dollars, comparativement à 8 347 dollars en 1999.

Les importations canadiennes de crevette sont constituées essentiellement de crevette d'eau chaude et de crevette d'élevage. Les quatre principaux marchés d'importation, autant sur le plan de la quantité que de la valeur, étaient la Thaïlande, le Viêtnam, la Chine et l'Inde. En 2009, le Canada a importé de la Thaïlande des produits de crevette d'une valeur de 187,5 millions de dollars. Cette somme représente près de 44 % de la valeur totale. Les importations en provenance du Viêtnam et de la Chine ont atteint 77,7 et 74,7 millions de dollars respectivement. L'annexe 5 précise la valeur des importations canadiennes provenant des principaux partenaires commerciaux au cours de la période 2000-2009. Notons que la crevette importée au Canada provient majoritairement de l'aquaculture.

La crevette congelée et décortiquée constituait le produit le plus importé avec une valeur estimée à 143,6 millions de dollars (32,7 % de la valeur de tous les types de produits de crevette importés). Venaient ensuite les crevettes congelées en coquilles, avec une part évaluée à 31,5 % (138,2 millions de dollars). L'annexe 6 donne plus de détails à ce sujet.

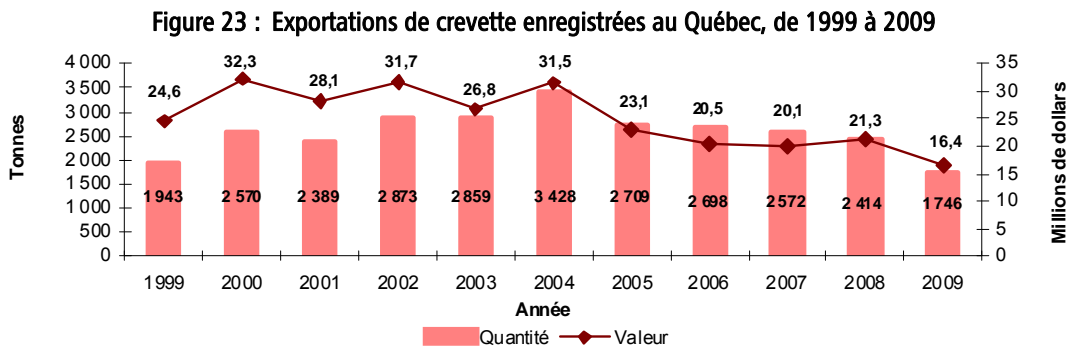
5.3.2 La situation québécoise

Contrairement au Canada, le Québec a été, au cours des dernières années, un importateur net de crevette avec une moyenne annuelle de 7 949 tonnes de crevette importées, par rapport à des exportations de 2 564 tonnes. De 1999 à 2009, il a importé 87 439 tonnes de crevette et en a exporté 28 201 tonnes. La valeur moyenne des importations par tonne s'est chiffrée à 9 931 dollars, contre 9 882 dollars pour les exportations.

La part des importations de crevette sur l'ensemble des importations de produits marins se chiffre, en moyenne, à 28 %, alors que la part des exportations est établie à 15 %. En outre, près du tiers des produits marins importés ont été des produits de crevette, tandis que moins du cinquième des produits de la mer exportés étaient des crevettes.

Les exportations

La valeur et la quantité des exportations enregistrées au Québec ont atteint respectivement 16,4 millions de dollars canadiens et 1 746 tonnes en 2009. Le prix moyen par tonne s'est chiffré à 9 372 dollars, comparativement à 12 664 dollars 10 ans auparavant, ce qui représente une baisse relative de 26 %.

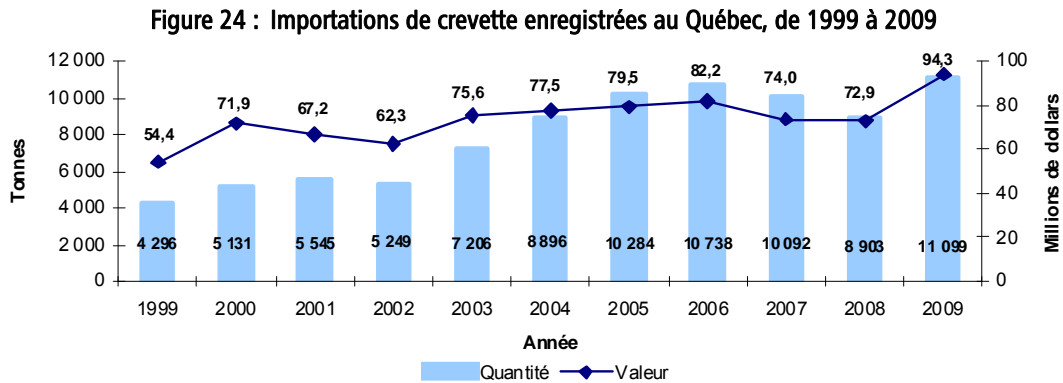


Les quatre principaux marchés d'exportation, en ce qui concerne la valeur, étaient les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège et le Danemark. Les États-Unis étaient le partenaire commercial le plus important avec une demande de produits de crevette évaluée à 8,5 millions de dollars, soit 52 % de la valeur des exportations totales, suivis du Royaume-Uni avec 2,9 millions de dollars. L'annexe 11 précise la valeur des exportations du Québec vers ses plus importants partenaires commerciaux au cours de la période 2000-2009.

Les principaux produits de crevette exportés étaient, d'abord, la crevette et les bouquets congelés et décortiqués, et, ensuite, la crevette et les bouquets préparés ou en conserve. Ces deux types de produits ont généré des revenus respectifs de 9,1 et de 6,6 millions de dollars, soit près de 95 % de la valeur totale des exportations de crevette. L'annexe 12 donne plus de détails à ce sujet.

Les importations

La valeur des importations a été évaluée à 94,2 millions de dollars en 2009. Elle a dépassé celle des exportations, et ce, avec un écart de 22 %. La quantité importée s'est établie à 11 099 tonnes, soit 9 353 tonnes de plus que la quantité exportée. Le prix moyen pour chaque tonne importée était de 8 496 dollars, comparativement à 12 655 dollars en 1999.



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Comme pour le Canada, les quatre principaux marchés d'importation, autant sur le plan de la quantité que de la valeur, étaient la Thaïlande, le Viêtnam, la Chine et l'Inde. La valeur des importations en provenance de la Thaïlande se chiffrait à 37,2 millions de dollars, représentant près de 40 % de la valeur totale des importations. L'annexe 7 précise la valeur des importations du Québec vers ses principaux partenaires commerciaux au cours de la période 2000-2009.

Si l'on considère la valeur, la crevette congelée en coquille constituait le produit transformé le plus importé. En effet, la valeur des importations de ce produit a atteint 37,7 millions de dollars, ce qui correspond à 40 % de la valeur de tous les types de produits de crevette importés. La crevette congelée et décortiquée ainsi que la chair de crevette cuite à l'eau ou à la vapeur sont, quant à elles, les deuxième et troisième types de produits les plus importés, avec une part évaluée à 22 % (20,9 et 19,1 millions de dollars respectivement). L'annexe 8 donne plus de détails à ce sujet.

6. LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX DE L'INDUSTRIE

6.1 LE SECTEUR DE LA CAPTURE

L'évolution de l'état de la ressource est le facteur qui influence le plus la capacité de pêche des pêcheurs et des entreprises de pêche du Québec. Étant donné l'état des stocks, les perspectives de croissance de la ressource sont limitées et pourraient même diminuer.

Sur le plan des coûts d'exploitation des crevettiers, les frais de carburant restent la principale dépense des pêcheurs après les coûts liés à la main-d'œuvre. Conjuguées à la baisse généralisée des prix de la crevette depuis les dernières années, ces dépenses pèsent lourd sur plusieurs pêcheurs, qui éprouvent des difficultés à rentabiliser leur entreprise de pêche. Les crevettiers doivent donc rester vigilants quant à l'évolution de leurs coûts d'exploitation. Des mesures d'innovation à mettre en œuvre par l'industrie telles que l'amélioration technique des engins de pêches ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion seraient des voies à explorer.

Le principal enjeu de l'industrie demeure la surcapacité de pêche dans la crevette. Il est primordial que les différents intervenants de l'industrie poursuivent leurs discussions pour s'entendre sur un plan de restructuration afin d'assurer la pérennité à long terme de la pêche à la crevette.

À l'échelle mondiale, l'offre de crevette continuera de croître en raison de l'augmentation de la production aquacole. On observe cependant que la croissance de l'aquaculture a tendance à fléchir, en raison des facteurs environnementaux liés au climat et aux maladies ainsi qu'à la conjoncture économique mondiale. L'implantation d'améliorations technologiques et la progression de la libéralisation des marchés alimentaires pourraient toutefois changer cette tendance. Du côté de la capture, il faudra s'attendre à des débarquements stables pour les prochaines années.

Les pistes de solutions favorisant la viabilité à long terme de la pêche à la crevette pourraient ainsi se traduire par les axes d'intervention suivants :

- ❖ La réduction des coûts d'exploitation, en favorisant l'innovation et la gestion quotidienne des entreprises.
- ❖ La poursuite des discussions sur la restructuration;

6.2 LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Les transformateurs de crevette nordique doivent également composer avec l'état des stocks de crevette et les quotas annuels décrétés par Pêches et Océans Canada. La stabilisation et la sécurisation des approvisionnements des usines demeurent des enjeux de taille pour les entreprises du secteur. Par ailleurs, les entreprises pourraient miser sur l'amélioration de leur productivité et la modernisation de leurs équipements pour rester compétitives.

La fluctuation des devises ajoute également à l'incertitude sur les marchés internationaux, ce qui rend le secteur de l'exportation plus instable. Les entreprises sont sensibles aux variations du taux de change du dollar canadien avec les principales devises. Comme les dernières années ont été marquées par une plus grande volatilité des taux de change entre les devises, il est devenu plus complexe pour les entreprises exportatrices de prévoir les variations de revenus causées par le taux de change et de faire face à la concurrence mondiale.

Une plus grande libéralisation du commerce international pourrait favoriser l'industrie, notamment les entreprises exportant vers l'Union européenne. Cette dernière applique des tarifs douaniers sur les exportations canadiennes de crevette, notamment pour la crevette cuite et décortiquée (SH-030613), et les préparations de crevette (SH-160520).

La mise aux normes et le respect des exigences des différentes certifications publiques ou privées permettront à l'industrie de conserver son accès aux grands marchés et aux réseaux de distribution de la crevette (annexe 12).

6.3 LA COMMERCIALISATION

L'entrée de l'économie mondiale en récession à la fin de 2008 a entraîné une baisse des marchés dans l'ensemble des secteurs d'activité, dont celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Bien qu'une reprise se soit fait remarquer au cours de 2010, les perspectives de croissance restent encore fragiles. L'économie mondiale fait toujours face à de nombreuses incertitudes. Néanmoins, des inventaires bas en 2010, comme l'ont rapporté les grands distributeurs, ont fait augmenter les prix de la crevette sur les marchés internationaux.

À long terme, selon la FAO, le marché pour les poissons et fruits de mer continuera à croître globalement. Pour le Japon, on anticipe un déclin progressif de la consommation en raison du vieillissement de la population et du changement des habitudes alimentaires des jeunes. Aux États-Unis, la croissance à long terme de la population et les changements des habitudes alimentaires des Américains, de plus en plus d'amateurs de produits aquatiques, feront en sorte que la consommation de ces produits continuera à augmenter. En Europe, la croissance du marché communautaire fera aussi progresser la demande. Déjà, l'Union européenne est largement dépendante des importations pour combler sa demande intérieure. Il ne faudra pas négliger non plus l'émergence de classes moyennes dans certains pays d'Asie, dont la Chine, qui fait croître la consommation alimentaire²⁸.

28. Données publiées par la FAO.

Les marchés internationaux continueront donc à offrir des perspectives pour la crevette nordique, malgré un environnement plus compétitif.

L'accroissement du potentiel de commercialisation de la crevette nordique sur les marchés québécois, canadien et étrangers pourrait être identifié comme l'élément central d'une stratégie de développement.

Devant une offre abondante d'espèces de crevette issues de l'aquaculture et de la capture, les entreprises devront pouvoir différencier les produits de la crevette nordique et faire valoir ses caractéristiques distinctives et ses qualités.

Finalement, le renforcement de la demande des consommateurs et des distributeurs pour des produits écocertifiés et issus d'une pêche durable est une tendance lourde à long terme. L'industrie devra continuer à mettre en œuvre des moyens pour faire valoir la certification et la durabilité de la pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent.

CONCLUSION

En raison de l'importance de l'industrie de la crevette nordique dans les pêches commerciales québécoises, ses retombées demeurent vitales pour les régions maritimes du Québec, notamment pour la Gaspésie. L'industrie de la pêche commerciale au Québec est essentielle au développement socioéconomique de ces régions. C'est pourquoi il demeure important de gérer l'exploitation de cette ressource dans une perspective de développement durable afin d'en optimiser à long terme le potentiel économique et social pour les générations actuelles et futures.

La concurrence accrue qui se manifeste notamment par la mondialisation de l'offre et la diversification des marchés présente aux entreprises des possibilités de croissance. Le défi des intervenants de l'industrie est de mieux faire connaître les qualités de la crevette nordique pêchée au Québec et de traduire ces opportunités en occasion d'affaires dont les retombées pourront bénéficier à l'ensemble du secteur.

Afin de relever tous ces défis, les acteurs de l'industrie québécoise de la crevette nordique doivent, plus que jamais, se concerter autour des enjeux communs et élaborer des stratégies qui tiennent compte de toute la filière, de la mer jusqu'au consommateur.

BIBLIOGRAPHIE

- Canadian Shrimp / Prawn Forum, *Consumption of shrimps in Russia for 2007-2009*, Bruxelles, avril 2010.
- FAO Globefish, *Shrimp Market Report - EU*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, mai 2010, [en ligne], <http://www.globefish.org/shrimp-may-2010-eu.html>.
- FAO Globefish, *Shrimp Market Report - Japan*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, février 2010, [en ligne], <http://www.globefish.org/shrimp-february-2010-japan.html>.
- FAO Globefish, *Shrimp Market Report - US*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, janvier 2010, [en ligne], <http://www.globefish.org/shrimp-january-2010-us.html>.
- Gardner Pinflod Consulting Economist Ltd., *Profil de l'industrie de la crevette au Canada Atlantique*, rapport présenté au Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique – Groupe de travail sur la crevette nordique, novembre 2006.
- GEMBA Seafood Consulting A/S, *An Overview of the Cooked and Peeled Shrimp Market in Europe*, Bruxelles, avril 2010.
- Marine Stewardship Council, *Shrimp/prawn*, [en ligne], <http://www.msc.org/cook-eat-enjoy/fish-to-eat/prawn-shrimp>.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Analyse de l'industrie – La crevette*, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, 2006.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Répertoire des poissons et fruits de mer du Québec*, 5^e édition, Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, février 2009, [en ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/repertoireFRfinal-b.pdf>.
- National Marine Fisheries Service, *Fisheries of the United States 2009*, Office of Science and Technology, Fishery Statistics Division, septembre 2010, [en ligne], http://www.st.nmfs.noaa.gov/st1/fus/fus09/fus_2009.pdf.
- Pêches et Océans Canada, 2010. *Évaluation des stocks de crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2009*, Secrétariat canadien de consultation scientifique du MPO, Avis scientifique 2010/008.
- Pêches et Océans Canada – Région du Québec, *Analyse économique et commerciale de la crevette du golfe*, Direction régionale des politiques et de l'économie, février 2010, [en ligne], http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/Csas/publications/sar-as/2010/2010_008_f.pdf.

Sources des données :

ACNielsen Canada, *Dépenses alimentaires des Québécois, 2008-2009*, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Global Trade Information Services inc., *Global Trade Atlas*, banque de données sur le commerce international, données canadiennes de Statistique Canada.

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Collections statistiques mondiales*, Département des pêches et de l'aquaculture, [en ligne], <http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>.

Pêches et Océans Canada – Région du Québec, *Banque de données sur les pêches maritimes*.

Pêches et Océans Canada – Région du golfe, *Rapport des contingents du golfe*, [en ligne], <http://www2.glf.dfo-mpo.gc.ca/fam-gpa/rm-gr/qm-sc/gr-rc/query-f.php>.

ANNEXES

Annexe 1 : Prix moyen au débarquement de la crevette du golfe, de 1999 à 2009

Province	Dollars par kilogramme											Variation (%)	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ¹	09/99	09/08
Québec	1,68	1,60	1,32	1,33	1,36	1,30	1,37	0,98	0,98	1,15	1,06	-36,9	-7,8
Nouveau-Brunswick	1,44	1,40	1,20	1,14	1,21	1,16	1,18	0,87	0,96	1,02	0,93	-35,4	-8,8
Terre-Neuve	1,41	1,28	1,21	1,12	1,14	1,02	0,93	0,79	0,93	1,12	0,88	-37,6	-21,4
Moyenne golfe	1,51	1,43	1,24	1,20	1,24	1,16	1,16	0,88	0,96	1,10	0,96	-36,6	-12,8

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec, compilation de la Direction des analyses et des politiques du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

Annexe 2 : Quantité de l'offre mondiale de crevette issue de la pêche commerciale et de l'aquaculture mondiale, de 1970 à 2008

Année	Capture			Aquaculture				Total crevette
	Crevette nordique (<i>parandalus borealis</i>)	Autres espèces de capture	Total capture	Crevette à pattes blanches (<i>penaeus vannamei</i>)	Crevette géante tigrée (<i>penaeus monodon</i>)	Autres espèces d'aquaculture	Total aquaculture	
Tonnes								
1970	38 759	1 069 808	1 108 567	50	2 122	6 850	9 022	1 117 589
1971	42 737	1 116 465	1 159 202	50	2 425	9 019	11 494	1 170 696
1972	41 156	1 207 290	1 248 446	200	2 848	11 322	14 370	1 262 816
1973	43 346	1 273 002	1 316 348	508	3 340	13 532	17 380	1 333 728
1974	49 668	1 286 587	1 336 255	1 019	4 372	15 182	20 573	1 356 828
1975	63 557	1 247 987	1 311 544	1 540	7 185	13 567	22 292	1 333 836
1976	77 949	1 372 464	1 450 413	2 073	9 930	18 957	30 960	1 481 373
1977	79 460	1 538 057	1 617 517	3 320	10 687	29 755	43 762	1 661 279
1978	89 474	1 575 320	1 664 794	3 700	13 258	36 406	53 364	1 718 158
1979	91 441	1 455 757	1 547 198	4 031	18 392	40 975	63 398	1 610 596
1980	122 727	1 503 101	1 625 828	8 286	16 549	47 062	71 897	1 697 725
1981	116 323	1 437 834	1 554 157	11 054	21 195	56 350	88 599	1 642 756
1982	138 204	1 516 787	1 654 991	20 596	27 763	63 648	112 007	1 766 998
1983	185 545	1 518 038	1 703 583	33 584	41 543	67 050	142 177	1 845 760
1984	218 048	1 565 863	1 783 911	33 292	63 672	75 211	172 175	1 956 086
1985	235 587	1 738 446	1 974 033	30 677	75 794	107 164	213 635	2 187 668
1986	200 395	1 779 681	1 980 076	44 077	113 134	162 456	319 667	2 299 743
1987	197 507	1 721 107	1 918 614	69 664	177 088	247 368	494 120	2 412 734
1988	187 345	1 799 762	1 987 107	77 250	199 860	299 791	576 901	2 564 008
1989	208 974	1 742 717	1 951 691	77 980	257 556	285 683	621 219	2 572 910
1990	226 033	1 729 812	1 955 845	88 150	289 799	302 027	679 976	2 635 821
1991	233 904	1 811 310	2 045 214	120 130	374 421	343 678	838 229	2 883 443
1992	247 737	1 865 760	2 113 497	134 239	439 328	323 475	897 042	3 010 539
1993	254 569	1 896 605	2 151 174	109 397	494 903	230 907	835 207	2 986 381
1994	252 058	2 115 813	2 367 871	120 581	559 363	202 021	881 965	3 249 836
1995	275 601	2 167 172	2 442 773	141 735	566 451	220 052	928 238	3 371 011
1996	285 496	2 272 460	2 557 956	140 348	536 891	240 076	917 315	3 475 271
1997	281 140	2 296 680	2 577 820	172 543	479 587	274 242	926 372	3 504 192
1998	317 841	2 326 237	2 644 078	193 512	503 005	289 381	985 898	3 629 976
1999	339 288	2 543 629	2 882 917	186 113	547 621	315 801	1 049 535	3 932 452
2000	371 661	2 569 960	2 941 621	145 386	630 984	359 798	1 136 168	4 077 789
2001	345 118	2 481 756	2 826 874	267 953	673 012	368 745	1 309 710	4 136 584
2002	371 705	2 472 345	2 844 050	473 449	631 471	360 618	1 465 538	4 309 588
2003	379 500	2 952 705	3 332 205	982 663	723 881	342 467	2 049 011	5 381 216
2004	447 423	2 860 429	3 307 852	1 304 433	707 422	351 720	2 363 575	5 671 427
2005	418 339	2 786 465	3 204 804	1 644 821	665 489	352 101	2 662 411	5 867 215
2006	401 731	2 875 087	3 276 818	2 099 713	637 425	380 840	3 117 978	6 394 796
2007	409 384	2 851 946	3 261 330	2 298 775	593 607	389 176	3 281 558	6 542 888
2008	383 649	2 736 917	3 120 566	2 259 183	721 867	418 055	3 399 105	6 519 671

Source : FAO.

Annexe 3 : Captures de crevette nordique (*pandalus borealis*) par pays, de 1975 à 2008

Année	Canada	Groenland	Norvège	Estonie	Îles Féroées	Russie	Danemark	États-Unis	Suède	Islande	Lettonie	Lithuanie	Espagne	Saint-Pierre-et-Miquelon	Autres	Total
1975	0	9 789	18 949	0	5 300	0	3 277	5 437	2 003	4 941	0	0	6 948	0	6 913	63 557
1976	0	9 778	25 353	0	11 179	0	5 443	1 471	2 530	6 781	0	0	7 409	0	8 005	77 949
1977	0	14 881	27 090	0	12 851	0	7 455	831	2 019	7 149	0	0	0	0	7 184	79 460
1978	0	13 131	32 174	0	9 941	0	6 038	126	1 607	7 263	0	0	0	0	19 194	89 474
1979	2 098	20 176	34 214	0	9 354	0	3 329	570	1 786	8 843	0	0	0	0	11 071	91 441
1980	2 661	35 942	45 269	0	9 440	0	4 538	1 032	2 159	9 960	0	0	0	0	11 726	122 727
1981	4 170	35 932	40 970	0	6 179	0	6 708	1 181	2 241	8 147	0	0	0	0	10 795	116 323
1982	2 738	40 639	51 606	0	6 450	0	7 164	2 023	1 513	9 150	0	0	0	0	16 921	138 204
1983	3 177	39 896	78 224	0	7 468	0	10 684	1 789	1 100	13 091	0	0	0	0	30 116	185 545
1984	1 515	41 493	84 006	0	9 872	0	7 839	3 362	1 053	24 416	0	0	0	0	44 492	218 048
1985	4 059	53 565	91 160	0	11 548	0	10 330	5 575	1 602	24 894	0	0	0	0	32 854	235 587
1986	5 226	63 960	57 497	0	9 329	0	11 102	5 236	1 514	35 831	0	0	0	0	10 700	200 395
1987	11 202	64 847	42 156	0	9 908	0	15 890	5 360	1 337	38 636	0	0	684	0	7 487	197 507
1988	14 544	60 019	42 169	0	13 558	12 300	8 360	3 651	1 295	29 637	0	0	1 237	0	575	187 345
1989	22 403	62 692	56 084	0	13 530	12 252	8 384	4 212	1 426	26 785	0	0	0	0	1 206	208 974
1990	18 007	69 319	62 700	0	10 598	20 295	5 914	6 867	1 607	29 749	0	0	0	0	977	226 033
1991	19 051	73 114	48 993	702	13 098	25 262	6 439	3 367	1 908	38 209	342	3 128	0	0	291	233 904
1992	24 189	81 926	49 098	0	10 489	20 944	8 478	3 377	2 204	46 910	0	0	0	0	122	247 737
1993	24 968	76 461	48 957	0	11 638	22 452	5 585	4 321	2 300	56 076	0	0	0	0	1 811	254 569
1994	28 985	79 831	38 168	1 051	9 259	7 458	4 261	3 718	2 728	75 147	324	863	187	0	78	252 058
1995	30 213	81 926	39 250	2 379	9 290	6 961	8 460	7 416	2 678	83 529	679	980	279	0	1 561	275 601
1996	31 340	71 986	41 505	3 295	10 592	10 191	9 071	9 932	2 176	89 633	1 253	1 585	940	0	1 997	285 496
1997	48 310	63 932	41 961	4 991	10 868	4 369	8 552	7 239	2 598	82 627	997	1 785	1 429	0	1 482	281 140
1998	78 867	69 570	57 141	7 206	12 985	8 022	8 100	3 926	2 283	62 727	1 191	3 340	1 366	0	1 117	317 841
1999	85 331	79 178	63 538	12 448	14 843	16 964	4 880	2 832	2 297	42 958	3 080	4 167	1 296	0	5 476	339 288
2000	100 091	85 402	66 501	12 816	12 611	35 253	5 721	2 625	2 073	33 539	3 169	6 376	2 294	205	2 985	371 661
2001	94 328	85 842	65 225	11 235	15 930	20 057	5 331	1 309	2 113	30 790	3 028	5 413	1 683	404	2 430	345 118
2002	102 097	105 946	69 148	14 236	13 141	12 629	5 515	682	2 188	36 157	1 951	6 707	938	197	173	371 705
2003	141 137	83 839	65 564	12 966	14 083	10 964	6 951	1 100	2 244	28 787	3 677	5 539	1 365	144	1 140	379 500
2004	173 697	135 961	58 960	13 586	9 314	10 791	8 068	1 317	2 312	20 048	3 202	7 057	1 274	0	1 836	447 423
2005	165 066	146 166	48 332	12 381	7 183	8 658	7 432	1 883	2 145	8 659	2 356	5 860	1 629	0	589	418 339
2006	175 617	147 444	38 709	6 133	4 066	7 657	7 929	2 072	2 394	3 044	1 574	3 082	1 140	0	870	401 731
2007	182 868	138 266	37 300	12 076	7 061	8 970	6 873	3 662	2 324	2 027	2 249	3 514	960	986	248	409 384
2008	165 129	138 266	30 856	12 742	8 905	8 455	6 632	4 097	2 377	2 198	1 563	1 497	654	278	0	383 649

Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

Annexe 4 : Quantités de crevette exploitées commercialement par les principaux pays producteurs, de 2000 à 2008

Pays	Milliers de tonnes									Var. 08/07
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	(%)
Chine	1 071,0	1 043,1	1 112,4	1 921,2	2 072,0	2 140,8	2 333,6	2 472,0	2 385,2	-3,5
Indonésie	390,9	415,4	401,9	431,9	484,6	486,4	567,7	590,7	678,4	14,8
Thaïlande	394,5	365,1	345,9	409,8	432,2	478,5	572,6	565,0	571,3	1,1
Viêtnam	186,7	244,3	275,6	334,6	382,6	435,1	457,6	488,1	494,6	1,3
Inde	440,6	431,9	515,7	530,3	502,2	518,2	514,8	497,3	462,4	-7,0
Mexique	95,1	105,5	100,5	123,9	125,3	158,3	183,8	184,7	196,3	6,3
Canada	139,5	129,8	139,1	146,0	178,8	170,3	181,4	189,0	168,9	-10,6
Équateur	52,4	47,5	66,0	79,7	91,6	121,1	156,2	156,5	150,2	-4,0
Groenland	86,1	86,5	105,9	84,8	136,6	146,7	148,9	140,2	140,2	0,0
États-Unis	153,0	150,7	147,7	146,8	144,6	122,0	148,8	107,8	118,3	9,7
Brésil	64,6	68,0	89,4	124,2	108,4	101,6	103,5	100,5	100,5	0,0
Autres	1 003,4	1 048,8	1 009,5	1 048,0	1 012,5	988,2	1 025,9	1 051,1	1 053,4	0,2
Total	4 077,8	4 136,6	4 309,6	5 381,2	5 671,4	5 867,2	6 394,8	6 542,9	6 519,7	-0,4

Source : FAO – Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service.

Annexe 5 : Valeur des importations canadiennes de crevette selon le pays de provenance, de 2000 à 2009

Pays partenaires	Millions de dollars										Var. 09/08
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%
Thaïlande	177,5	191,2	191,6	183,9	130,3	120,7	134,7	184,8	169,6	187,5	10,6
Viêtnam	29,1	26,2	23,8	29,2	52,0	59,9	62,4	70,5	70,0	77,7	11,0
Chine	15,0	13,1	23,0	36,0	94,8	104,9	111,7	75,1	77,3	74,7	-3,4
Inde	20,4	19,6	26,1	39,4	44,3	40,1	47,6	53,2	33,7	44,4	31,7
États-Unis	61,3	54,4	50,6	40,3	38,0	25,3	20,5	17,4	15,8	12,2	-22,5
Indonésie	15,6	18,9	18,9	18,6	15,0	17,1	10,0	8,4	7,2	11,1	54,2
Équateur	7,3	9,0	9,6	10,6	6,3	4,2	6,5	7,0	5,1	10,8	112,8
Bangladesh	7,5	3,6	1,1	2,1	3,0	4,4	2,1	3,1	5,1	6,3	22,2
Malaisie	1,7	0,5	2,8	0,8	0,1	0,8	0,4	0,2	0,7	3,8	418,7
Mexique	3,8	3,6	3,6	3,2	1,5	1,3	1,8	2,9	1,6	3,2	103,2
Islande	32,0	17,8	15,8	0,2	0,4	0,1	0,0	0,2	0,6	1,8	172,4
Philippines	2,5	2,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,9	1,1	1,3	1,0	-20,7
Hong Kong	2,6	2,6	1,8	1,5	1,6	1,0	1,1	0,7	0,9	1,0	6,0
Autres	184,5	202,7	86,2	22,2	20,6	9,9	8,2	8,3	5,4	3,2	-40,5
Total	560,9	566,0	456,6	389,8	409,5	391,0	408,9	433,0	394,3	438,6	11,2

Source : Global Trade Atlas, Statistique Canada.

Annexe 6 : Valeur des importations canadiennes de crevette par type de produit, de 2000 à 2009

Produit (code SH)	Description	Millions de dollars										Var. 09/08
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%
0306130090	Crevettes, congelées, décortiquées	158,9	182,2	153,0	141,1	150,6	148,8	150,8	152,0	137,2	143,6	4,7
0306130011 à 0306130019	Crevettes, congelées, en coquilles incluant bouillie	324,8	309,4	209,5	131,2	140,0	111,7	117,6	141,1	117,6	138,2	17,5
1605200091 à 1605200092	Chair de crevette, cuite à l'eau ou à la vapeur	47,8	39,1	54,8	58,2	48,7	64,9	56,6	56,0	77,1	76,1	-1,3
1605200099	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserve	17,3	22,9	29,2	47,9	62,8	58,4	75,4	73,2	53,0	74,0	39,8
0306230020	Crevettes et bouquets, décortiqués, a/q congelés	3,2	4,0	3,9	2,9	2,8	2,6	3,0	2,7	2,3	2,8	19,3
1605200010	Crevettes et bouquets, en conserve ou en pots	5,9	6,4	5,0	6,1	2,9	2,5	3,1	4,3	3,0	2,6	-14,6
0306230010	Crevettes et bouquets, non décortiqués, a/q congelée	3,0	2,0	1,1	2,4	1,6	2,0	2,2	3,6	4,1	1,4	-65,9
Total		560,9	566,0	456,6	389,8	409,5	391,0	408,9	433,0	394,3	438,6	11,2

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

a/q : Autre que.

Annexe 7 : Valeur des importations de crevette enregistrées au Québec selon le pays de provenance, de 2000 à 2009

Pays	Milliers de dollars										Var. 09/08
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	(%)
Thaïlande	45 727	42 015	40 074	40 457	22 252	20 504	21 262	26 109	27 572	37 163	34,8
Viêtnam	5 448	3 506	5 273	6 608	15 456	18 967	16 371	13 161	18 568	23 804	28,2
Chine	1 238	1 595	2 992	10 285	20 726	23 602	28 582	18 571	12 427	12 564	1,1
Inde	6 544	6 451	3 414	5 058	9 580	7 850	7 883	7 536	7 965	10 326	29,6
États-Unis	2 198	1 446	2 695	2 660	2 983	3 210	3 236	2 369	2 116	2 625	24,0
Indonésie	2 032	1 895	1 382	762	133	1 372	1 092	1 601	711	2 090	193,8
Mexique	2 905	2 668	1 981	2 029	907	890	662	1 878	854	1 455	70,3
Bangladesh	2 486	630	800	1 358	1 011	1 257	893	714	453	1 203	165,9
Islande	0	4	16	25	167	89	0	186	648	1 163	79,4
Équateur	273	1 913	487	1 369	805	305	1 039	869	728	1 115	53,3
Autres	3 064	5 070	3 162	4 950	3 455	1 440	1 180	956	823	791	-3,9
Total	71 916	67 193	62 277	75 560	77 475	79 487	82 198	73 952	72 866	94 299	29,4

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Annexe 8 : Valeur des importations de crevette enregistrées au Québec par type de produit, de 2000 à 2009

Code SH	Description	Milliers de dollars										Var. 09/08 (%)
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
0306130011 à 0306130019	Crevettes, congelées, en coquilles incluant bouillie	22 498	21 033	19 588	19 982	24 100	18 491	26 640	33 253	27 774	37 712	35,8
0306130090	Crevettes, congelées, décortiquées	31 592	29 647	20 851	27 111	30 345	31 318	27 147	15 238	19 341	20 948	8,3
1605200092	Chair de crevette, cuite à l'eau ou à la vapeur	15 018	13 028	15 538	18 644	13 780	14 956	11 822	9 463	13 743	19 150	39,3
1605200099	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserves	1 801	2 219	3 990	6 899	8 882	14 214	15 519	15 026	11 240	15 796	40,5
1605200010	Crevettes et bouquets, en conserve ou en pots	410	1 160	1 999	1 786	127	336	888	639	547	497	-9,1
0306230010	Crevettes et bouquets, non décortiqués, a/q congelés	558	92	284	1 098	200	120	152	213	160	194	21,3
0306230020	Crevettes et bouquets, décortiqués, a/q congelés	39	13	27	39	42	51	31	119	61	1	-98,1
Total		71 916	67 193	62 277	75 560	77 475	79 487	82 198	73 952	72 866	94 299	29,4

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

a/q : Autre que.

Annexe 9 : Valeur des exportations canadiennes de crevette selon la destination, de 2000 à 2009

Pays	Millions de dollars										Var. 09/08 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Danemark	65,8	62,6	102,5	102,0	101,1	93,3	116,4	124,6	84,6	58,5	-30,8
Japon	64,2	46,6	81,0	96,3	58,1	71,1	69,1	42,1	37,3	51,2	37,2
Royaume-Uni	22,6	19,0	19,0	25,0	49,7	48,7	52,8	64,6	42,7	46,4	8,6
Russie	0,7	7,9	2,4	0,7	4,2	12,9	18,4	38,9	47,9	43,6	-9,0
États-Unis	103,7	82,3	89,5	67,1	81,2	109,4	81,4	56,2	53,5	35,1	-34,3
Chine	19,0	27,2	102,4	104,9	62,0	81,5	66,1	38,2	28,9	24,2	-16,3
Islande	0,0	14,9	38,4	15,7	24,4	8,9	7,8	12,9	9,4	18,2	94,7
Suède	3,1	3,4	6,1	8,1	9,9	4,3	6,3	11,7	10,2	12,9	26,5
Norvège	10,1	20,5	30,1	16,0	18,9	10,0	5,5	12,1	4,4	9,8	123,9
Allemagne	19,8	3,4	6,3	17,1	16,5	6,1	8,0	8,9	13,9	8,6	-38,3
Ukraine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	4,7	6,0	7,4	22,4
Estonie	0,0	0,1	0,5	0,4	0,0	10,2	9,2	5,9	6,4	6,9	7,6
Pays-Bas	0,0	0,0	0,4	1,0	1,4	3,3	1,3	3,7	5,3	5,4	2,4
Thaïlande	6,2	12,5	16,3	10,6	5,3	7,6	6,6	4,8	8,3	4,5	-45,5
Viêtnam	0,0	0,0	3,9	2,3	1,5	1,8	1,1	0,9	2,2	2,1	-1,1
Corée du Sud	0,4	5,7	4,5	6,5	4,6	6,2	6,2	4,9	2,0	1,7	-14,3
Suisse	3,4	5,3	5,8	5,1	4,4	4,3	3,5	2,9	1,7	1,6	-3,6
Taiwan	0,4	0,7	0,5	1,0	1,1	1,4	0,7	1,0	0,7	1,2	59,6
France	0,4	1,0	0,4	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1	1,0	930,9
Autres	1,5	2,1	1,6	1,5	4,1	5,0	6,3	6,5	4,2	4,3	1,8
Total	321,3	315,1	511,6	481,6	448,5	486,2	466,5	445,7	369,6	344,6	-6,8

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Annexe 10 : Valeur des exportations canadiennes de crevette par type de produit, de 2000 à 2009

Produit	Description	Millions de dollars										Var. 09/08 (%)
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
03061310	Crevettes et bouquets, congelés, non décortiqués	152,6	173,3	345,0	324,6	242,0	272,9	256,1	231,7	174,9	214,8	22,8
03061320	Crevettes et bouquets, congelés, décortiqués	24,0	18,1	47,5	35,2	68,6	60,0	51,3	63,1	100,6	65,2	-35,2
16052090	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserve	139,8	119,2	112,1	82,3	88,2	113,7	121,7	111,0	91,6	60,1	-34,4
03062320	Crevettes et bouquets, a/q congelés, décortiqués	0,7	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	1,0	0,5	0,5	2,1	340,2
03062310	Crevettes et bouquets, a/q congelés, non décortiqués	2,2	2,6	2,8	2,3	1,9	2,1	0,9	1,6	1,5	1,4	-6,3
16052010	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserve en boîte hermétiquement closes	2,1	1,8	4,0	37,1	47,9	37,3	35,5	37,8	0,5	1,0	122,6
Total		321,3	315,1	511,6	481,6	448,5	486,2	466,5	445,7	369,6	344,6	-6,8

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Annexe 11 : Valeur des exportations de crevette enregistrées au Québec, de 2000 à 2009

Pays	Milliers de dollars										Var. 09/08 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
États-Unis	27 873	22 534	22 648	13 989	16 148	12 510	10 821	12 060	11 587	8 459	-27,0
Royaume-Uni	922	3 797	3 039	2 094	2 743	1 869	2 839	3 742	2 218	2 891	30,3
Suède	0	143	196	615	2 037	209	945	706	314	1 849	488,5
Norvège	382	254	2 211	3 595	3 236	3 003	2 292	2 017	2 861	1 365	-52,3
Danemark	2 074	366	2 837	4 373	5 683	1 766	808	296	3 756	1 309	-65,2
Suisse	795	506	510	808	487	590	344	284	216	300	39,3
Thaïlande	0	0	66	55	0	26	0	0	0	144	-
Autres	256	545	148	1 236	1 145	3 140	2 481	983	310	48	-84,4
Total	32 303	28 144	31 655	26 765	31 480	23 112	20 530	20 087	21 262	16 364	-23,0

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Annexe 12 : Valeur des exportations de crevette enregistrées au Québec selon le type de produit, de 2000 à 2009

Code SH	Description	Milliers de dollars										Var. 09/08 (%)
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
03061320	Crevettes et bouquets, congelés, décortiqués	6 677	6 381	14 479	13 837	16 635	12 468	10 930	11 784	13 482	9 086	-32,6
16052090	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserve	22 695	17 938	15 848	10 485	13 024	8 907	7 657	6 719	7 118	6 638	-6,7
03062320	Crevettes et bouquets, a/q congelés, décortiqués	0	0	0	212	0	0	673	358	251	320	27,4
03061310	Crevettes et bouquets, congelés, non décortiqués	2 898	3 796	1 238	1 216	1 568	1 026	1 101	1 216	251	229	-8,7
16052010	Crevettes et bouquets, préparés ou en conserve en boîte hermétiquement closes	0	30	30	1 016	65	704	169	10	160	91	-42,9
03062310	Crevettes et bouquets, a/q congelés, non décortiqués	33	0	61	0	189	8	0	0	0	0	-
Total		32 303	28 144	31 655	26 765	31 480	23 112	20 530	20 087	21 262	16 364	-23,0

Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Annexe 13 : Certifications de l'industrie²⁹

- ❖ *European Food Safety Inspection Service (EFSA)*: certification internationale non gouvernementale qui assure le maintien de normes strictes dans le secteur alimentaire.
- ❖ *Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP)*: certification basée sur un système qui définit, évalue et maîtrise les points critiques significatifs en regard de la sécurité alimentaire.
- ❖ Liste des exportateurs canadiens autorisés pour l'Union européenne (UE) : agrément accordé à une entreprise autorisée à exporter vers l'UE. Cette liste est administrée par la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs (SANCO) de l'UE. Les entreprises bioalimentaires canadiennes qui désirent exporter vers l'UE doivent s'enregistrer à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui soumettra une demande à la SANCO.
- ❖ *Marine Stewardship Council (MSC)*: écocertification internationale pour le secteur des pêches accordée aux produits issus d'une pêcherie gérée en fonction des principes de développement durable.
- ❖ *International Standards Organisation (ISO)*: organisation établissant des normes applicables aux produits et aux services des entreprises en ce qui a trait notamment à la qualité, au respect de l'environnement, à la sécurité, à la fiabilité et à l'efficacité.

29. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Répertoire des poissons et fruits de mer du Québec*, 5^e édition, février 2010.

